

Dossier de candidature au volet territorial des fonds européens 2021 - 2027

Territoire Grand Pau

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées – Communauté de
Communes Nord Est Béarn – Communauté de Communes des Luys en
Béarn

Structure porteuse : Pôle Métropolitain du Pays de Béarn

Président : François BAYROU

Coordonnées du territoire :

Contact : Gautier LAGALAYE – Directeur
g.lagalaye@pays-de-bearn.fr
05 59 11 50 56
Hôtel de France
2 Bis Place Royale 64000 PAU



Table des matières

1. Présentation de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie	3
2. Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature.....	4
3. Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire.....	8
Des ressources naturelles et territoriales riches et fragiles	18
Trois enjeux de transition pour demain dans le Grand Pau.....	19
4. Descriptif de la stratégie et de ses objectifs.....	20
OBJECTIF PRIORITAIRE N°1 : PROTÉGER, DEVELOPPER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES	21
Sous-objectif 1.1 - Réduire notre consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables.....	21
Sous-objectif 1.2 - Être un territoire exemplaire dans la gestion des déchets pour favoriser le développement de l'économie circulaire.....	24
Sous-objectif 1.3 - Protéger et valoriser notre environnement agricole et naturel	25
OBJECTIF GENERAL N°2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE.....	31
Sous-objectif 2.1 - Développer l'offre et l'accessibilités aux services de proximité	31
Sous-objectif 2.2 – Conforter les centralités du territoire	34
Sous-objectif 2.3 – Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle	35
OBJECTIF GENERAL N°3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BEARN	39
Sous-objectif 3.1 – Contribuer à la politique de valorisation et de promotion territoriale du Pays de Béarn ...	39
Sous-objectif 3.2 – Valoriser les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs	42
4. Présentation du plan d'actions.....	45
5. Plan de financement de la stratégie par fonds.....	70
6. Description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie.....	71
7. Description des mécanismes d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie.....	77
8. Résumé	78

1. Présentation de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie

Le Grand Pau, un pôle majeur de la Nouvelle-Aquitaine

Avec 224 600 habitants et plus de 96 300 emplois en 2018, le territoire du Grand Pau est l'un des pôles majeurs de la Nouvelle Aquitaine. Composé des Communautés de communes des Luys en Béarn (CCLB) et du Nord-Est Béarn (CCNEB) et de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), ce territoire se distingue par une forte présence de l'industrie (aéronautique, etc...) tandis que les activités de recherche et développement représentent 2,4% de l'emploi du territoire. Il est situé sur l'axe majeur du Piémont pyrénéen, qui relie Toulouse à la conurbation Basque. Dans le même temps, et sans que ce soit incompatible ou exclusif, L'espace du Grand Pau est un territoire agricole, nettement tourné vers des cultures exportatrices (céréales, viticulture...). [voir carte 2 : occupation agricole du sol]

Un territoire structuré autour la ville centre (Pau et son agglomération, 161 800 habitants).

Il est maillé par des communes de taille plus faible, qui assurent une bonne couverture en services (Serres-Castet, Morlaàs, Soumoulou, Pontacq, Gan, Garlin, etc.). L'agglomération de Pau est la polarité principale, chef-lieu de département, centre économique, culturel et sportif et pèse de son poids démographique et économique sur l'ensemble du territoire. [voir carte 1 : présentation du territoire de contractualisation]. Ce maillage se retrouve d'ailleurs dans l'armature urbaine et rurale, définie en 2015 dans le SCoT, pour organiser et articuler le développement résidentiel, économique et commercial et les mobilités à l'échelle du Grand Pau.

L'espace du Grand Pau se caractérise par la succession de trois systèmes paysagers, du Sud au Nord. Tout au Sud du Grand Pau, se déploient les coteaux du Jurançon, à quoi succède la vallée du Gave de Pau et les landes de Pont-Long, espace d'expansion de l'agglomération paloise. Plus au Nord, entre le Gave et l'Adour, s'étendent les « marches de Béarn » que couvrent le territoire des deux communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord-Est Béarn. Les marches sont constituées d'un vaste plateau, le plateau de Ger, traversé de vallées orientées Sud-Est/Nord-Ouest (vallées du Luy de Béarn, du Luy de France). Le Jurançon est dédié à la viticulture, alors que le plateau de Ger est couvert par le maïs. L'ensemble du territoire offre un paysage très ouvert, orienté vers les Pyrénées.

Par ailleurs, le Grand Pau est **une des composantes du Pays de Béarn**, qui comprend d'autres entités paysagères : celle du Gave d'Oloron, de l'entre-deux gaves et de la montagne béarnaise avec notamment les vallées d'Aspe, d'Ossau et du Barétous.

2. Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature

Une longue histoire de travail en commun

Les 3 intercommunalités collaborent depuis plusieurs années :

- Dans le cadre du dispositif LEADER 2014-2020
- Dans le cadre de la contractualisation 2014-2020 avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en place d'un contrat d'attractivité.

Les 3 intercommunalités ont également signé ensemble avec l'État un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Elles sont aussi engagées dans la révision du SCoT du Grand Pau (qui s'articulera avec le SRADDET en vigueur et ses travaux de modification en cours).

Fortes de cette coopération de longue durée, d'un partage du diagnostic et d'ambition, les 3 EPCI du Grand Pau ont décidé de mettre en place une stratégie unique de territoire qui répond :

- Au contrat de développement et de transition de la Région Nouvelle Aquitaine
- Au volet territorial des fonds européens.

Dans le cadre de son élaboration et de sa mise en œuvre, la stratégie de territoire fera l'objet d'une gouvernance unique au sein d'un comité de pilotage auquel participeront :

- Les élus représentant les 3 intercommunalités du Grand Pau,
- Les élus représentant la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Les élus représentant la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'Autorité de Gestion des Fonds européens,
- Les représentants du Conseil de Développement du Pays de Béarn,
- Les représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn,
- Les représentants de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques,
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Concernant le volet territorial des fonds européens, il sera mis en place un Groupe d'action Locale (GAL) chargé de l'animation de la stratégie de ce volet et de la sélection des opérations financées par les crédits affectés au territoire du Grand PAU. Dans ce cadre, les crédits FEDER et FEADER attribués au Grand Pau pour le volet territorial des fonds européens, feront l'objet d'un Comité de sélection.

Les 3 intercommunalités du Grand Pau au Pôle Métropolitain Pays de Béarn :

- Le dépôt en leur nom de la candidature du Grand Pau pour bénéficier d'un volet territorial dans le cadre des programmes européens 2021-2027 ;
- L'animation et le suivi du Groupe d'Action Locale et du Comité de sélection des opérations financées dans le cadre du volet territorial Europe ;
- L'ingénierie du volet territorial des fonds européens.

La mobilisation en amont dont a fait l'objet l'élaboration de la stratégie du territoire

- **Un Comité technique mobilisant en première ligne les référents techniques des intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn pour coconstruire la candidature**

Afin de répondre dans les délais à l'appel à candidature du volet territorial, le Grand Pau et le Pays de Béarn se sont organisés aussi bien politiquement, par le biais de comités de pilotages réguliers, que techniquement. La même configuration a été utilisée pour travailler sur le contrat de développement et de transition avec la région Nouvelle Aquitaine, sur la base d'une stratégie de territoire globale.

Outre les techniciens de chaque intercommunalité et du Pays de Béarn, le Comité technique a associé également les représentants de la Nouvelle Aquitaine et du Département tout au long de ses travaux.

- **Une mobilisation des acteurs privés pour contribuer à la stratégie territoriale : le conseil de développement du Pays de Béarn et autres personnes ressources**

Trois représentants du Conseil de Développement du Pays de Béarn ont été sollicités pour contribuer à la définition de la stratégie territoriale du Grand Pau. Parmi eux, le Président du Conseil de Développement du Pays de Béarn, investi par ailleurs sur les autres projets et démarches territoriales portés par le Pays de Béarn (Le Plan Alimentaire Territorial du Béarn, le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau, etc.). Les deux autres représentants siègent actuellement au Comité de programmation du programme Leader Grand Pau 2014 – 2020. Ils ont participé à l'écriture de la stratégie 2014 – 2020 et sa mise en œuvre, toujours d'actualité.

Les représentants des chambres consulaires départementales, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Béarn et la Chambre d'Agriculture ont également été mobilisés.

- **Une nouvelle gouvernance collaborative autour d'une stratégie territoriale innovante**

Pour élaborer la stratégie de territoire proposée pour le Contrat de développement et de transition et pour la mise en œuvre du volet territorial Europe, un Comité de pilotage unique a été installé en fin d'année 2021.

Le comité de pilotage réunit trois représentants politiques de chaque intercommunalité, trois représentants du Conseil de Développement du Pays de Béarn, deux représentants des Chambres Consulaires départementales, une représentante du Conseil Régional, et un représentant du Conseil Départemental. Le Comité de pilotage s'est mobilisé durant les temps forts de la candidature.

Parallèlement à ce Comité de pilotage, trois séminaires de travail spécifiques consacrés à la définition du diagnostic, des enjeux et de la stratégie territoriale de contractualisation ont été organisés.

- **Une élaboration et une mobilisation qui se sont appuyées sur le travail collectif existant dans d'autres projets à l'échelle du Grand Pau et du Béarn**

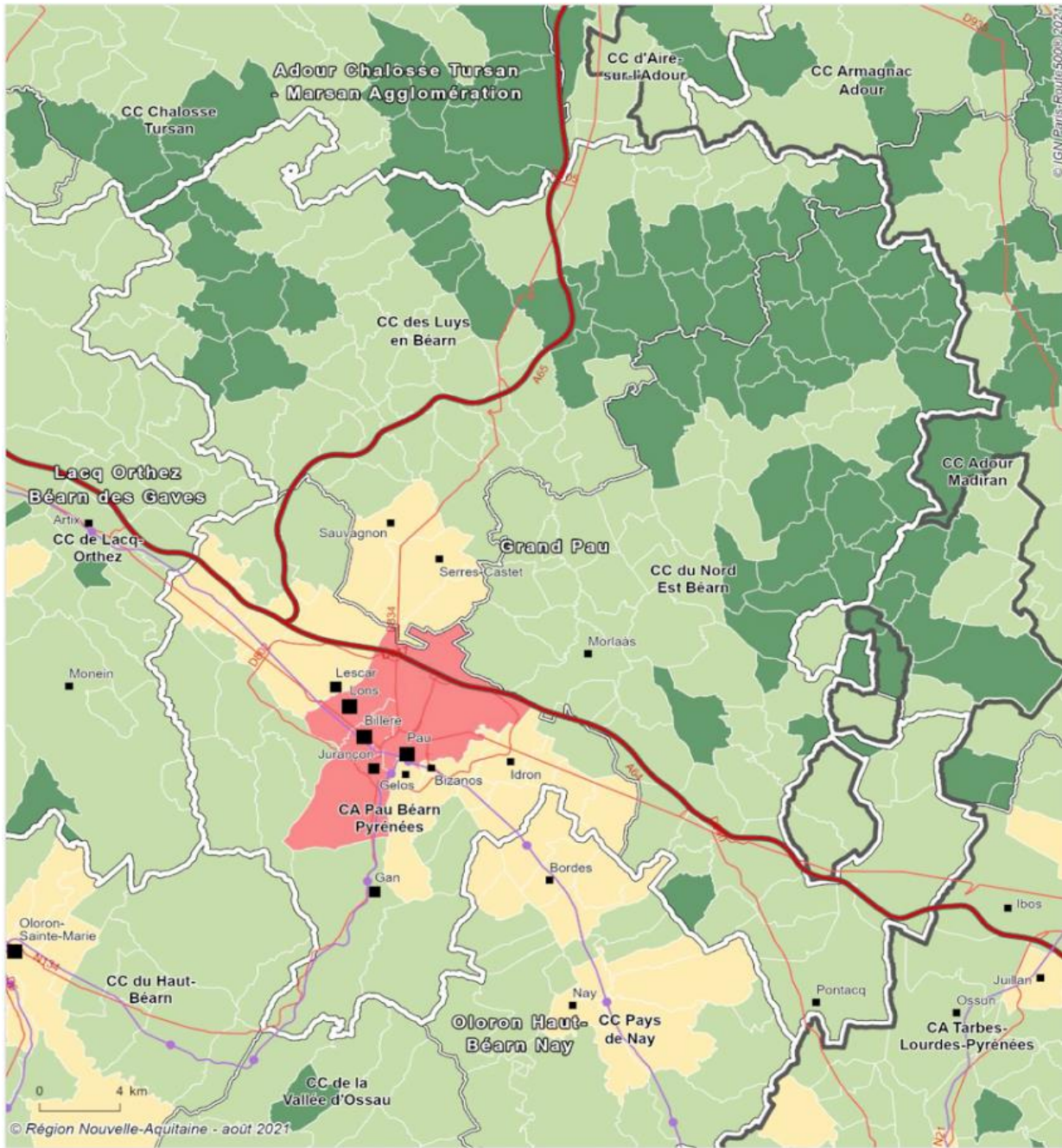
Durant la candidature du volet territorial, des échanges réguliers et rencontres se sont tenus avec les équipes techniques des Groupes d'Action Locaux de Lacq-Orthez Béarn des Gaves et du Haut Béarn, comme cela préexistait antérieurement dans la programmation 2014 – 2020. Ces échanges ont permis d'identifier des démarches et actions communes de coopération à l'échelle du Béarn, partagées et intégrées par la suite dans les stratégies territoriales et leur déclinaison opérationnelle (cf. Fiche action "Coopération").

Le Grand Pau est aussi intégré dans le Pays de Béarn, qui est l'espace de cohérence stratégique, par exemple pour le programme « territoire d'industrie ». Ainsi, à l'échelle du Pays de Béarn, le Grand Pau participe au programme « territoire d'industrie ». Dans ce cadre, il participe au développement d'une filière de production d'hydrogène, à une stratégie de promotion touristique, au projet alimentaire territorial et à un plan de solidarité-risque entre les différentes composantes intercommunales du Pays de Béarn.

Enfin, les trois intercommunalités se sont appuyées sur les partenariats déjà existants dans les dispositifs suivants :

- Action cœur de ville (CAPBP)
- Petites Villes de Demain (CCLB et CCNEB)

Carte 1 : Présentation générale du territoire de contractualisation



3. Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire

Une spécialisation sociale croissante au sein du Grand Pau

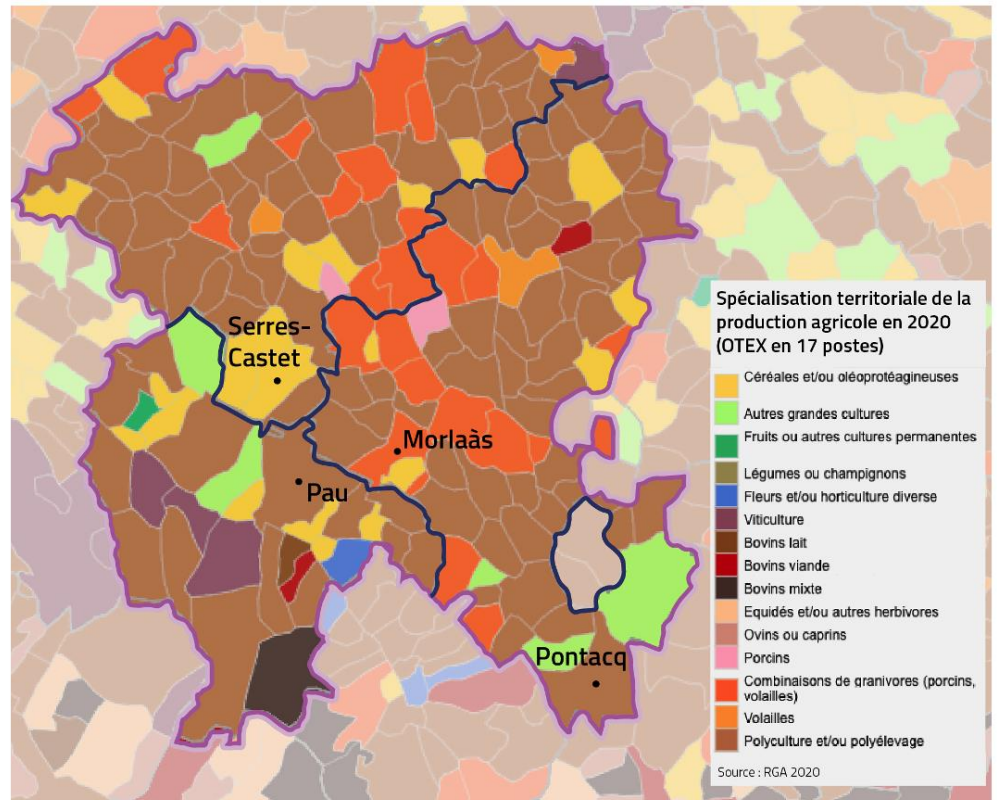
Le rythme de croissance de la population est lent : au cours des cinq dernières années, la population du Grand Pau a augmenté de 0,2% par an, contre 0,5% pour l'ensemble du département. Malgré ces résultats modestes, les trois intercommunalités connaissent un solde migratoire et un solde naturel positifs, le Département dans son ensemble affichant un solde naturel négatif.

Comme le montre l'évaluation du SCoT de 2015, réalisée en 2021, ce ralentissement démographique a provoqué un déséquilibre entre les actions (issues des prévisions de 2015) et la réalité démographique. La production de logements, la consommation foncière et le développement commercial avaient été calibrés sur des prévisions optimistes, ce qui engendre aujourd'hui une progression de la vacance et une offre commerciale surestimée par rapport à la demande.

Les principaux mouvements de population sont internes : les habitants se redistribuent à l'intérieur de l'espace du Grand Pau. Globalement, l'agglomération principale (Pau Béarn Pyrénées) perd des habitants au profit des territoires voisins (CCNEB et CCLB) [voir carte 3 : *Évolution de la population dans le Grand Pau ; figure 1 : comparaison entre le taux de croissance de la population et de l'emploi entre 2012 et 2018*]. Ces mouvements affectent la population de manière différenciée, qui ne se répartit pas de façon homogène dans l'espace. [Voir carte 4 : *migrations résidentielles dans le Grand Pau en 2018*]. A grands traits, les ménages avec enfants quittent l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, pour s'installer dans des communes de la périphérie plus ou moins proche, **ce qui entraîne une spécialisation croissante des communes**, en termes d'âge moyen de la population, de présence ou non d'enfants et de proportion de personnes âgées et de revenu des ménages.

Cette redistribution des ménages au sein du territoire du Grand Pau conduit à une consommation croissante d'espace, particulièrement dans les communes de la grande couronne paloise. [Voir carte 5 : *Consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles ; figure 2 : consommation du sol dans les 3 EPCI du Grand Pau en 2020*]. La corrélation n'est pas systématique entre la croissance de la population communale et la consommation foncière. Dans certains cas, l'enjeu n'est pas tant la croissance globale de la population que celle du nombre de ménages : la taille moyenne des ménages tend à diminuer, particulièrement dans les zones les plus denses, ce qui induit une demande croissante de logement, en dépit d'une variation démographique atone. Les contrastes sont d'ailleurs croissants entre la CAPBP (1,9 personne par ménage) et les deux Communautés de communes (2,4 personnes par ménage). Près de la moitié des ménages de la CAPBP sont des ménages d'une seule personne (contre moins du quart dans les deux CC). Les spécialisations par grandes catégories d'âge sont aussi nettes : 11,5% des habitants de la CAPBP ont plus de 75 ans, contre 9% dans les deux Communautés de communes ; inversement, les moins de 15 ans représentent près de 20% de la population des deux communautés de communes et 15% de celle de la CAPBP. [voir figure 3 : *Population de plus de 15 ans selon les CSP en 2018*]

Carte 2 : Occupation agricole du sol



Carte 3 : Évolution démographique du Grand Pau entre 2008 et 2018

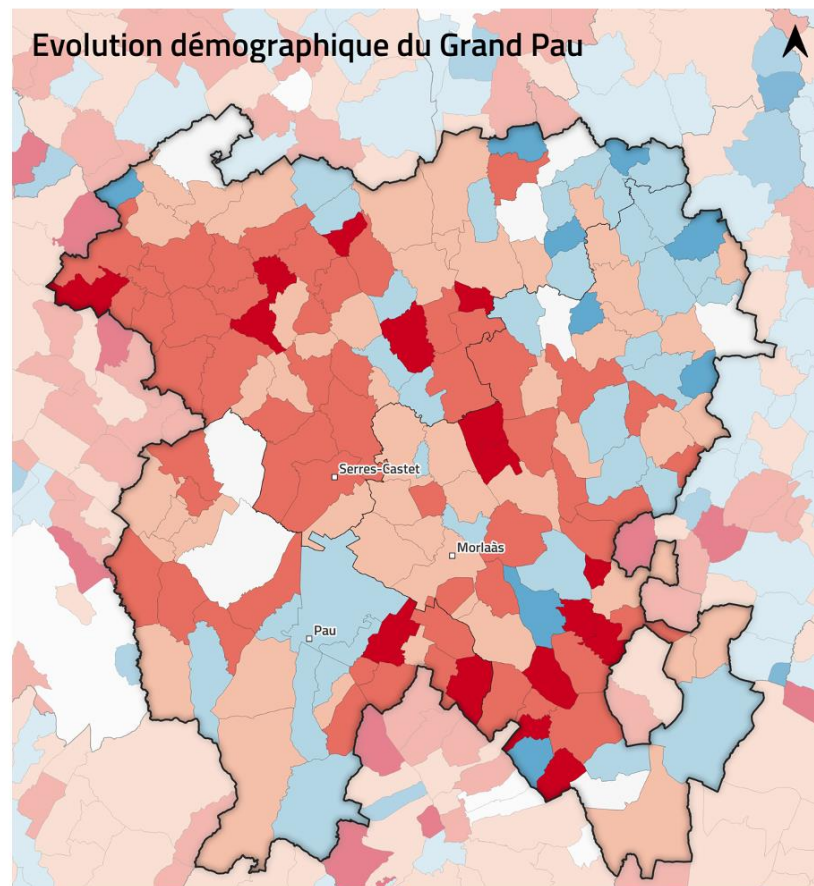
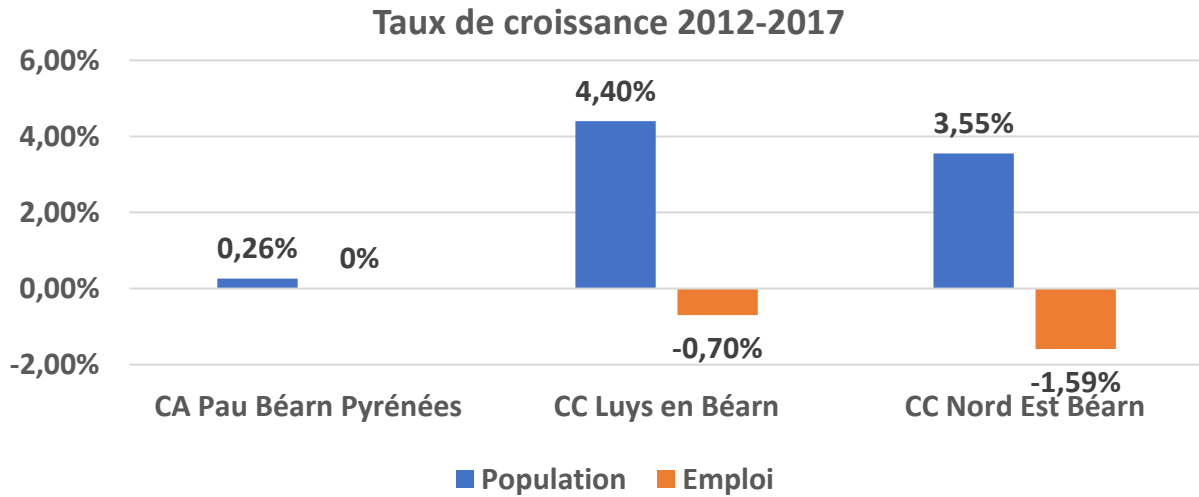


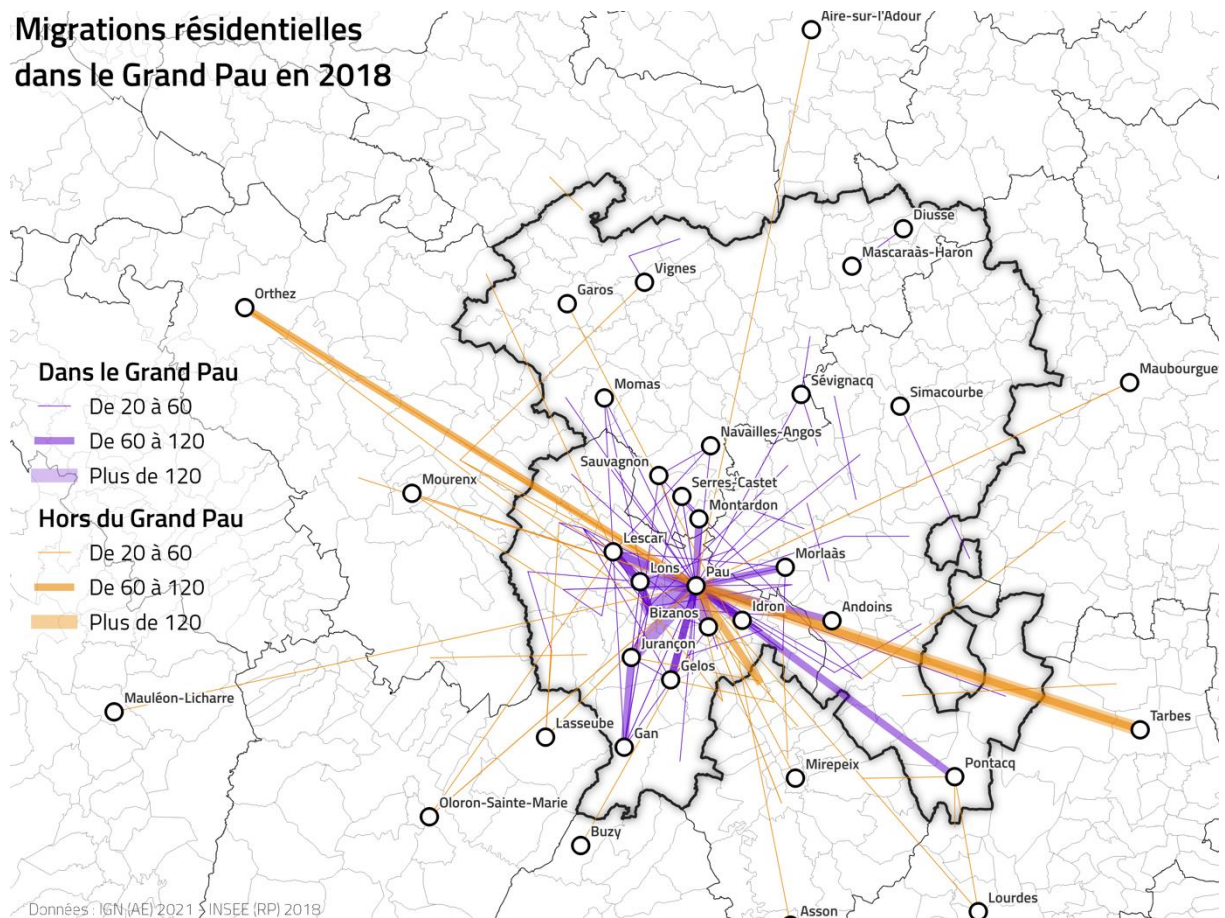
Figure 1 : Comparaison entre le taux de croissance de la population et de l'emploi entre 2012 et 2017



Source : Insee, RP

Carte 4 : Migrations résidentielles dans le Grand Pau en 2018

Migrations résidentielles dans le Grand Pau en 2018



Carte 5 : Consommations d'espaces naturels, forestiers et agricoles

Consommation d'espace entre 2009-2020

- Entre 0 et 1 ha
- Entre 1 et 2 ha
- Entre 2 et 5 ha
- Entre 5 et 10 ha
- Entre 10 et 20 ha
- Plus de 20 ha

Source : Observatoire de l'artificialisation

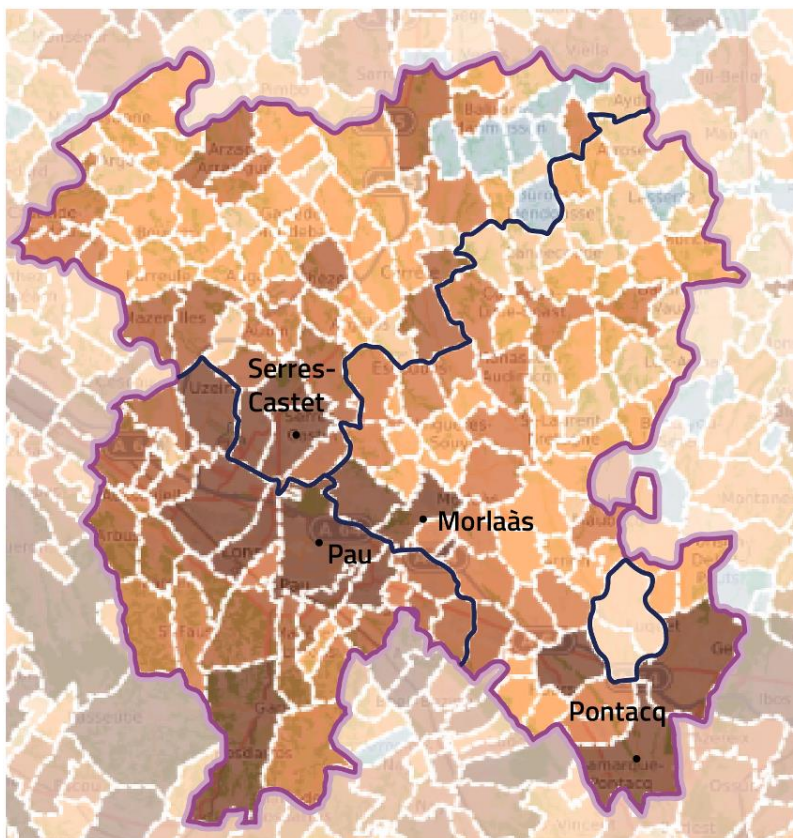
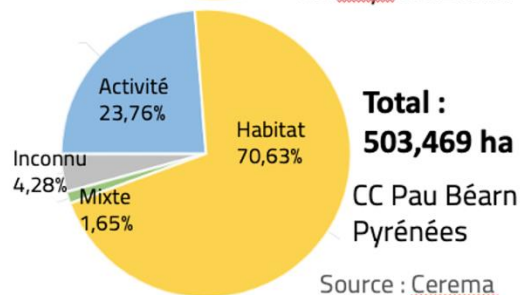
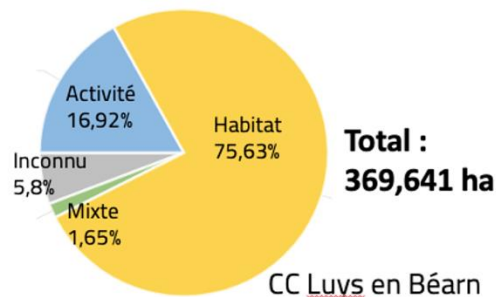
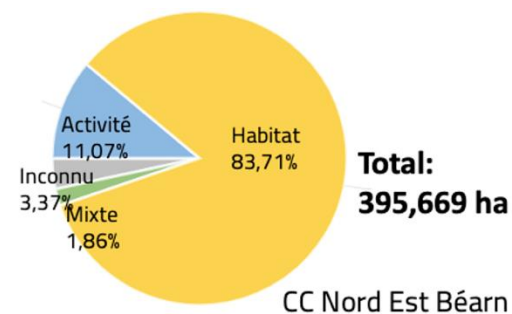
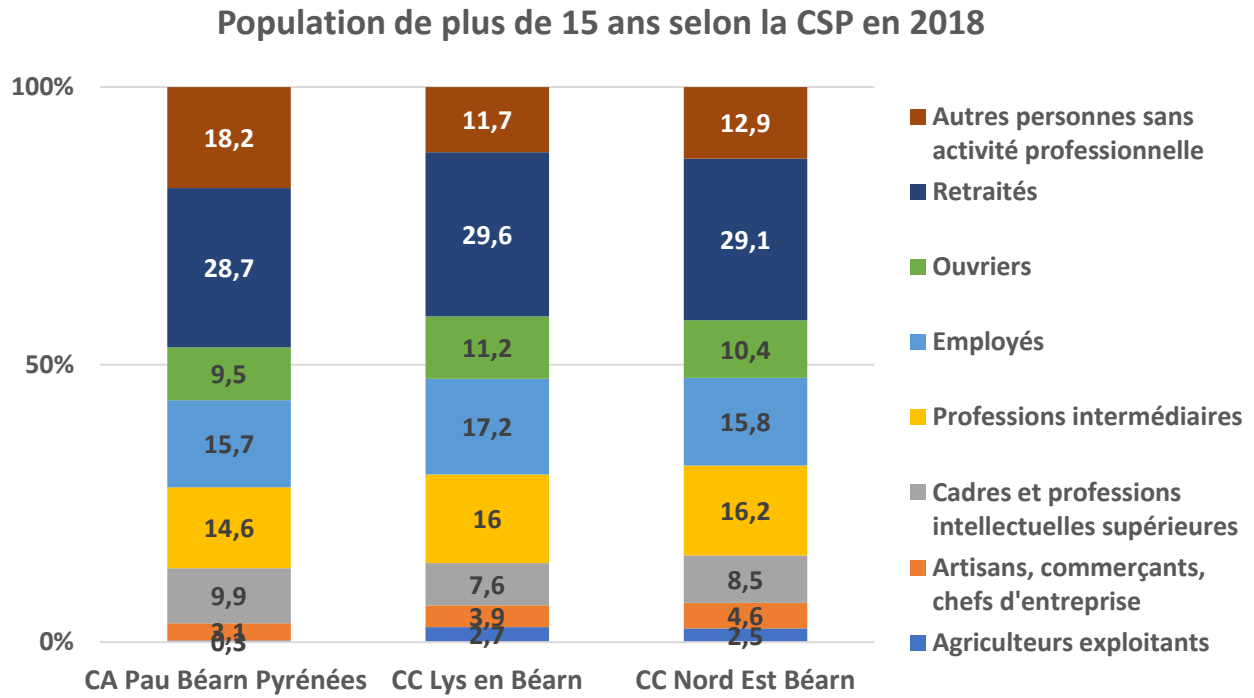


Figure 2 : Consommation des sols dans les 3 EPCI du Grand Pau en 2020



Source : Cerema

Figure 3 : Composition de la population selon les CSP



Source : Insee, RP

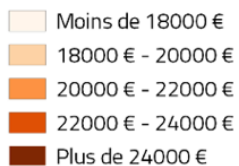
Enfin, **les contrastes sociaux sont importants** : si le revenu médian est relativement proche dans les trois intercommunalités, le taux de pauvreté est particulièrement élevé dans la CAPBP : plus de 14% de la population de la CA vit sous le seuil de pauvreté, contre moins de 10% dans les deux communautés de communes. **Cette situation est particulièrement prégnante dans les deux quartiers politique de la ville situés à Pau** : le taux de pauvreté est de 60% dans le quartier Ousse des Bois et de 50% dans le quartier Saragosse. **Cette caractéristique urbaine ne doit pas également masquer des situations de communes rurales du nord du territoire parfois en grandes difficultés** (vieillesse de la population, taux de chômage des jeunes, etc.) [voir carte 6 : Les revenus dans le Grand Pau ; carte 7 : Indice de vieillissement sur le territoire du Grand Pau]

Les transferts de population bénéficient donc très largement aux deux Communautés de communes, qui affichent des soldes migratoires très positifs, mais elles posent aux trois intercommunalités **des questions d'adaptation des services collectifs et d'anticipation sur l'évolution des besoins et des pratiques des habitants dans les prochaines années**. Ces spécialisations sociales montrent aussi la très forte complémentarité des trois territoires intercommunaux et donc les solidarités de fait qui se sont créées entre eux.

Cette situation démographique pose question : faut-il se satisfaire d'une variation nulle de la population, et organiser le territoire raison de celle-ci et des mouvements internes ? Ou bien parier sur une attractivité renouvelée et chercher à rendre le territoire accueillant pour de nouveaux ménages ? Le choix stratégique consiste à se tourner d'abord vers la réponse aux résidents sur le territoire, en posant l'hypothèse que l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants sera un atout pour améliorer les capacités d'accueil du cœur de Pays et des petites villes.

Carte 6 : Les revenus dans le Grand Pau

Médiane du revenu disponible par unité de consommation à la commune en 2018

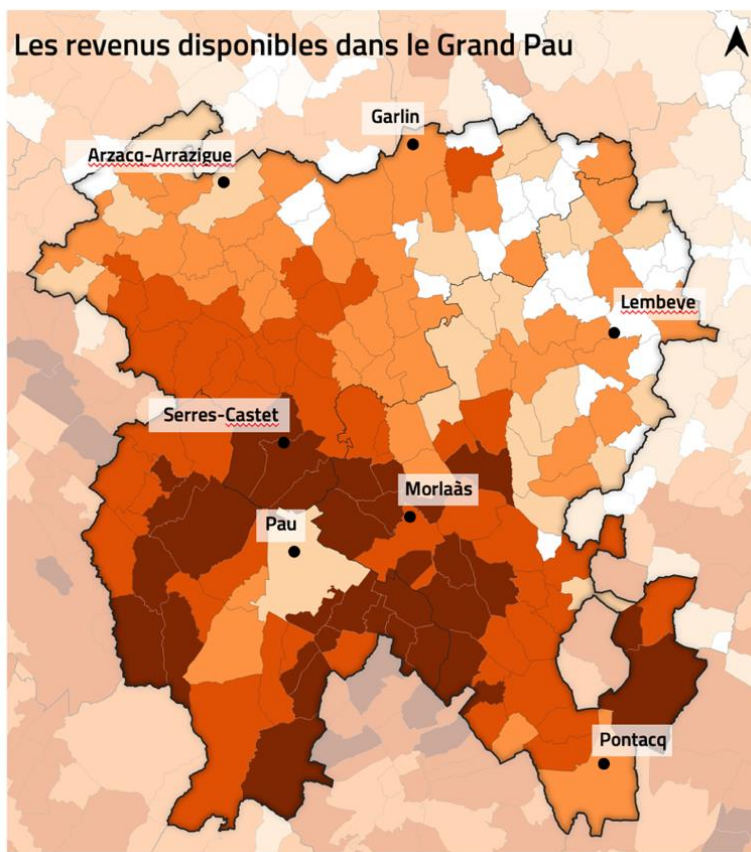


Quartier Politique de la Ville à Pau :

Ousse des Bois : 11 800 €

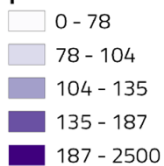
Saragosse : 12 960 €

Source : Insee, RP



Carte 7 : Vieillesse de la population dans le Grand Pau

Indice de vieillissement par commune en 2018



Dans les communes Petites Villes de Demain :

Arzacq-Arrazigue : 105

Garlin : 138

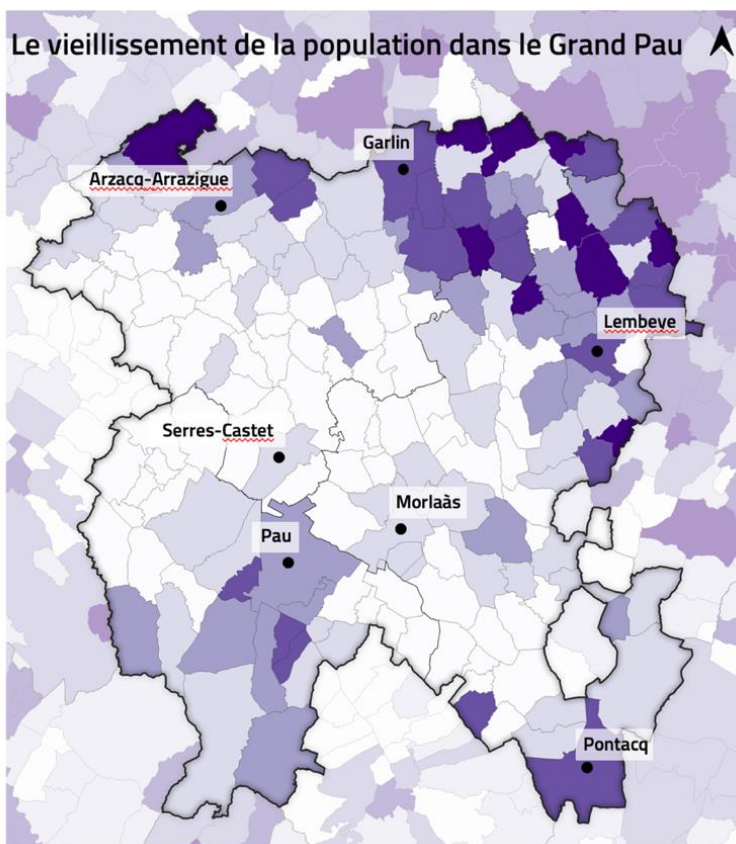
Lembeve : 143

Pontacq : 137

Serres-Castet : 80

Morlaàs : 91

Source : Insee, RP



La concentration de l'emploi

Le deuxième enjeu du territoire est lié à une stagnation de l'emploi, voire dans les toutes dernières années, à un recul important. Ce recul relatif de l'emploi s'accompagne de sa concentration géographique : il baisse dans les deux Communautés de communes et stagne dans l'agglomération paloise. Entre 2013 et 2018, l'emploi ne varie pas pour l'ensemble du territoire (en France, pendant la même période, l'emploi croît de 0,19% par an), la variation est légèrement positive pour la CAPBP (+ 0,09% par an) et négative pour la CCLB (-0,17% par an), voire franchement négative pour la CCNEB (-0,88% par an). [voir carte 8 : Evolution de l'emploi par communes ; figure 4 : évolution annuelle de l'emploi entre 2013 et 2018].

Ainsi, les actifs proportionnellement plus nombreux dans les deux Communautés de communes que dans la CAPBP se trouvent dans une dépendance croissante du pôle palois, qui accroît la concentration des emplois en son sein. En 2018, on comptait 122 emplois pour 100 actifs résidants dans la CAPBP, contre, respectivement, 82 dans la CCLB et... 50 dans la CCNEB [voir figure 5 : Evolution du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par EPCI (2008-2013-2018)].

Ceci entraîne, en dépit d'une démographie peu dynamique, une augmentation des mobilités quotidiennes fortement polarisées par la CAPBP. Ces mobilités sont encore largement dépendantes de la voiture individuelle, alors que la part de l'usage des transports en commun et des modes actifs (comme le vélo) demeure très minoritaire. Dans les deux Communautés de communes, 80% des actifs travaillent dans une autre commune (62% pour la CAPB) et moins de 2% d'entre eux utilisent les transports collectifs pour se rendre à son lieu de travail (6% d'entre eux utilisent les modes collectifs dans la CAPB). [voir carte 9 : Les mobilités domicile-travail à l'échelle du Grand Pau en 2018].

Pourtant, dans un contexte de stagnation de l'emploi global, les employeurs font état de difficultés de recrutement dans les secteurs de l'industrie, des services aux personnes et de l'agriculture. Dans le monde industriel notamment, les évolutions sont rapides et de nombreuses spécialités émergent pour lesquelles on ne trouve pas toujours facilement des candidats à proximité. C'est un des enjeux de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, conduite à l'échelle du Pays de Béarn, dans le cadre du programme « Territoire d'industrie ». C'est aussi une raison pour maintenir l'ambition de l'attractivité du Grand Pau, afin d'attirer les talents et les compétences en lien avec les besoins de l'industrie.

Les collectivités sont actuellement incitées à s'engager dans les filières en transition (transition énergétique et neutralité carbone, innovation hydrogène en lien avec la feuille de route Neo Terra de la Région). Le développement de ces filières en transition constitue un enjeu fort pour le Grand Pau, le Béarn et son territoire régional. C'est dans ce contexte qu'une démarche pour le développement d'une filière hydrogène (« Pyrénées Hydrogène ») a été lancée sur le territoire de la CAPBP ainsi que sur une autre intercommunalité du Béarn hors du Grand Pau (CC Lacq Orthez). Plusieurs leviers, dont les politiques contractuelles, peuvent soutenir l'engagement des collectivités dans le développement de ces nouvelles filières.

Carte 8 : Évolution de l'emploi entre 2008 et 2018

Evolution de l'emploi au lieu de travail de 2008 à 2018

- Forte baisse (moins de -30 %)
- Baisse (de -10 à -30 %)
- Stagnation (de -10 à +10 %)
- Hausse (de +10 à +30 %)
- Forte hausse (plus de +30 %)

Source : Insee, RP

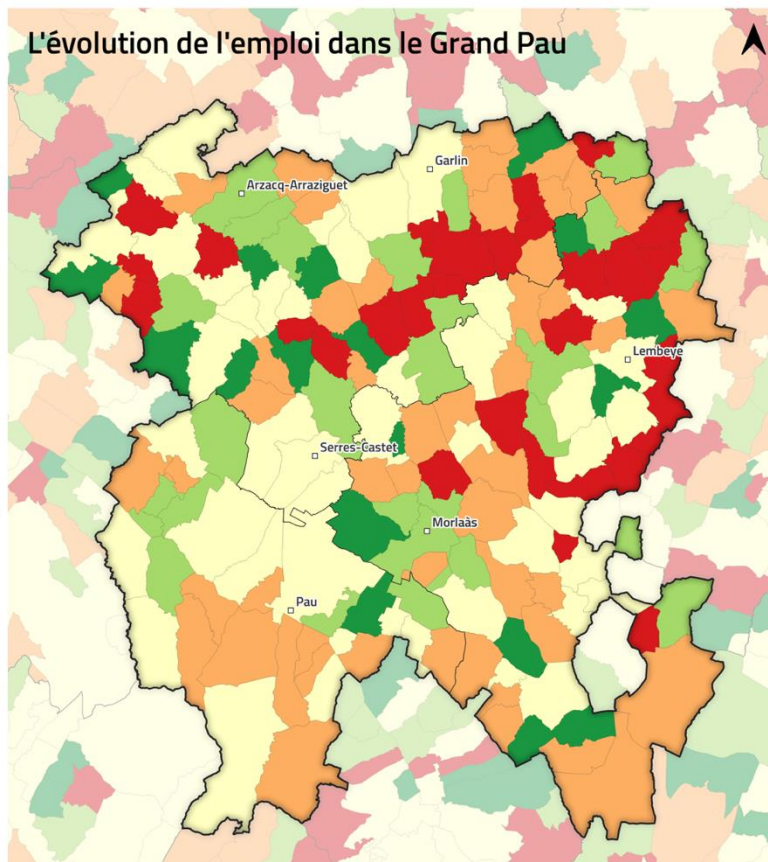
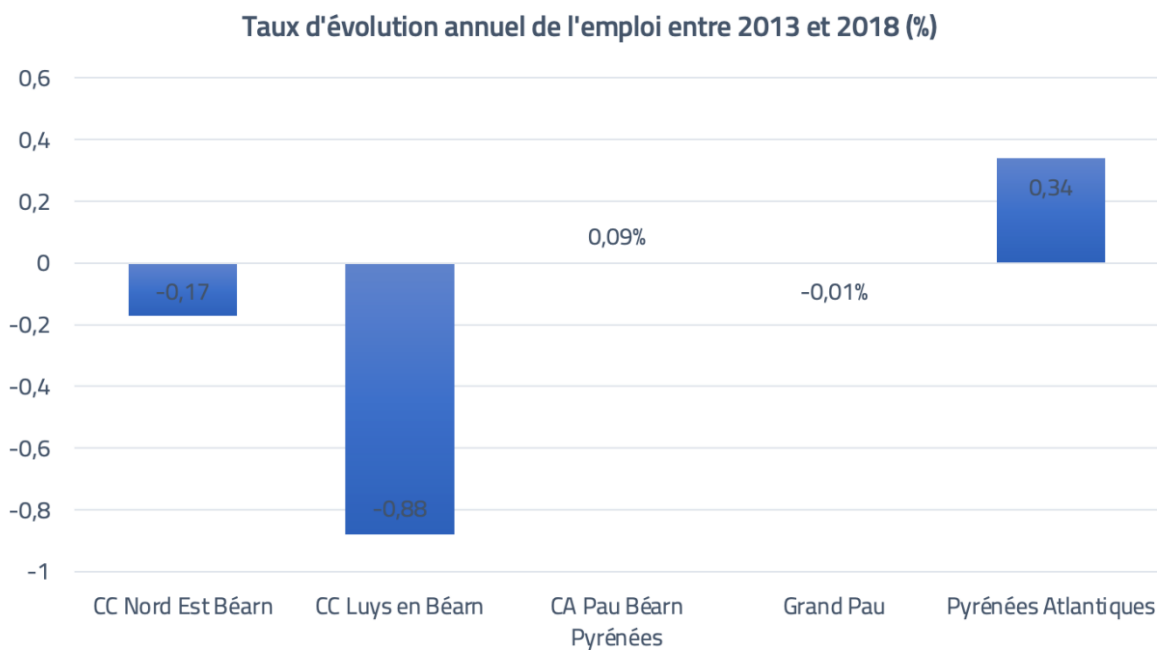
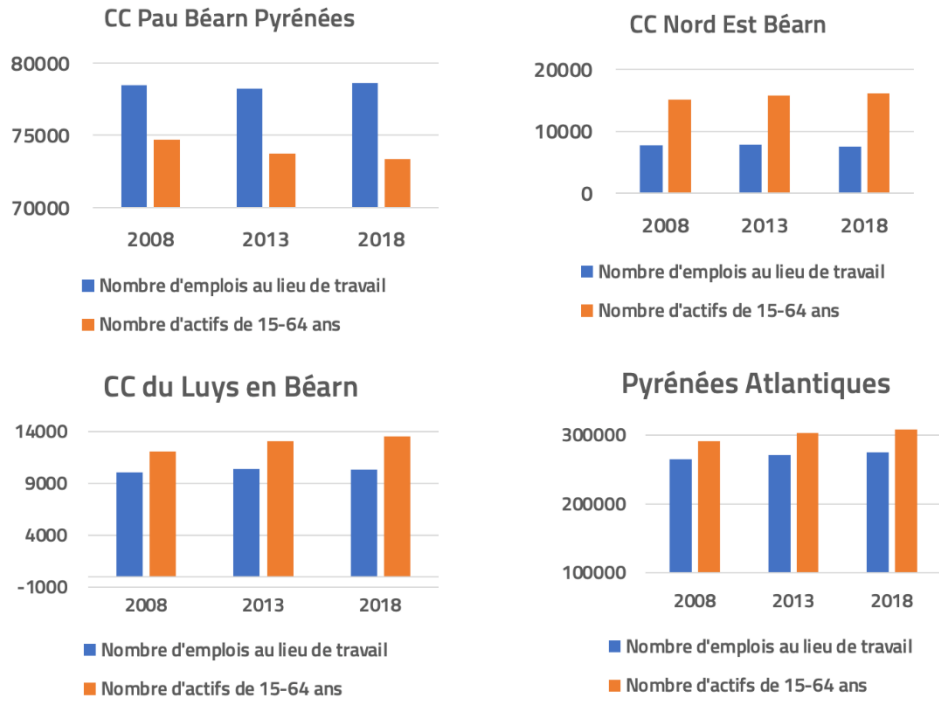


Figure 4 : Évolution annuelle de l'emploi entre 2013 et 2018



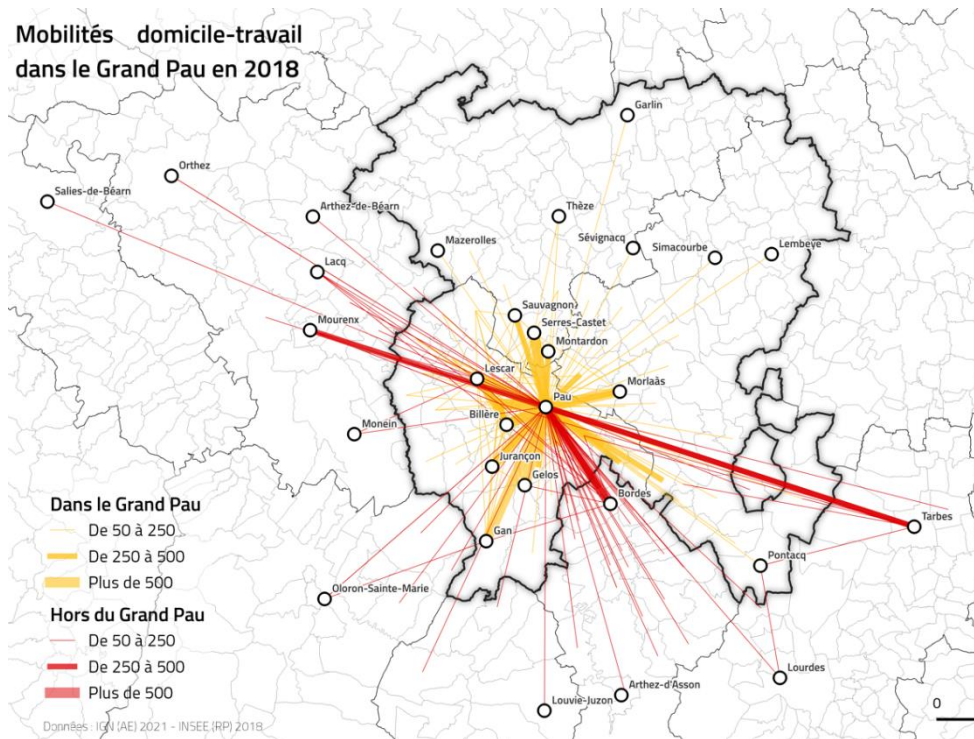
Source : Insee, RP

Figure 5 : Évolution du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par EPCI (2008-2013-2018)



Source : INSEE, RP 2018

Carte 9 : Mobilités domicile-travail à l'échelle du Grand Pau en 2018



Ce modèle de développement économique et social se déploie sur un espace naturel et agricole, dont les perceptions commencent à évoluer. Jusqu'ici, l'espace était considéré comme une étendue disponible au déploiement des activités humaines. Aujourd'hui il est entendu que les activités humaines sont dépendantes de la bonne qualité et fonctionnalité des milieux. Le développement des activités humaines est indissociable de la qualité et de la bonne santé de son écosystème territorial.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du SCoT en 2015 et de son évaluation en 2021, la protection de l'environnement passe de contrainte à levier. Une véritable prise de conscience s'est opérée dans les territoires du Grand Pau et de nombreuses avancées dans la prise en compte des paysages, des espaces agricoles et naturels, et des ressources ont pu être relevées dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT. Elle a donné lieu à une intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme et a donné naissance à des politiques sectorielles à l'initiative des intercommunalités (PCAET, Territoire Vert et Bleu, par exemple).

Le paysage est sans doute l'atout majeur du Grand Pau, terre de coteaux et véritable "balcon sur les Pyrénées": la protection de ce panorama trouve écho dans les politiques des intercommunalités et de leurs partenaires et s'illustre règlementairement via Les documents d'urbanisme. Bien que le rythme d'artificialisation ait tendance à diminuer, les espaces agricoles restent localement soumis à des pressions foncières. En leur sein, les espaces de prairies sont les plus fortement impactés : le futur SCoT veillera à leur maintien.

Concernant le fonctionnement écologique du territoire, la réalisation de diagnostics sur les trames vertes et bleues lancées par les 3 intercommunalités du Grand Pau a permis d'engager des actions opérationnelles de préservation de la biodiversité et de renforcement des continuités écologiques.

La **prise de compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations"** des intercommunalités a permis de dépasser l'approche par cours d'eau structurants développée dans le SCoT et d'interroger davantage l'échelle des bassins versants permettant ainsi d'avoir une vision d'amont en aval.

La transition énergétique prend forme en local à travers l'élaboration des PCAET, document socle rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20000 habitants et fixe des objectifs très nets en termes de réduction des émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air ;

- les consommations énergétiques du territoire ;
- les réseaux de distribution d'énergie ;
- les énergies renouvelables sur le territoire ;
- la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

La qualité environnementale est un facteur incontournable et réglementé dont il convient de faire un atout et un levier en termes d'attractivité et de qualité de vie pour les habitants du Grand Pau.

Le **défi environnemental** est grandissant et sera à nouveau au cœur des futures politiques de planification (futur SCoT) et de développement des collectivités.

Trois enjeux de transition pour demain dans le Grand Pau

Bien qu'il ne connaisse pas de grandes difficultés structurelles, le Grand Pau constitue un territoire qui n'est pas à l'abri d'un décrochage s'il n'arrivait pas à tirer complètement profit de ses importantes ressources, pour, d'une part, assurer en son sein un développement plus équilibré et en transition, et, d'autre part, développer son attractivité. Aussi, le Grand Pau doit faire face à trois forts enjeux de transition :

- **Transition économique : comment trouver et valoriser les ressources pour un développement du territoire durable et équilibré ?**
- **Transition sociale et spatiale : comment adapter les services aux transformations de la société et anticiper l'évolution de leurs besoins et de leurs stratégies résidentielles ?**
- **Transition géographique : comment retrouver une visibilité et une attractivité dans une région élargie ?**

4. Descriptif de la stratégie et de ses objectifs

Stagnation démographique et concentration des emplois produisent une trajectoire paradoxale, qui peut d'ailleurs servir d'exemple pour d'autres territoires. La stagnation démographique, conjuguée à la diminution de la taille des ménages ne diminue pas la demande de logements et donc ne constitue pas un levier pour limiter la consommation d'espace. La concentration des emplois conjuguée à l'étalement de la population conduit à multiplier les déplacements domicile-travail (et sans doute domicile-études), et donc ne constitue pas un levier pour la diminution des émissions de GES.

Pour autant, nous sommes inscrits dans un paysage et dans un espace écologique et agricole qui, historiquement, a servi de terrain de jeu à nos activités. Chacun a désormais conscience que la qualité de nos existences et de nos activités est étroitement liée à celle de notre milieu écologique et agricole. L'agriculture aussi doit évoluer : elle n'est pas exempte d'impacts négatifs sur le milieu. Globalement, c'est l'ensemble des activités humaines qui doit intégrer une double responsabilité : celle consistant à limiter ses impacts sur le milieu, celle aussi (et peut-être surtout) consistant à valoriser ce milieu, en restaurer les fonctionnalités écologiques, en préserver la flore et la faune.

Cette orientation de préservation et de valorisation des ressources constitue le fil rouge de la stratégie du Grand Pau : **coopérer pour une transition positive**. Les activités humaines enrichissent le milieu, et celui-ci, en retour, est un partenaire pour des développements nouveaux.

Ce constat nous conduit à affirmer deux « fils rouges » pour notre stratégie territoriale :

- Le développement, la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes constituent la priorité ;
- Le développement économique est désormais en grande partie lié à cette logique de préservation et de valorisation des ressources du milieu.

Cette stratégie se déploie en trois objectifs généraux :

- **Objectif 1 : Développer, protéger et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Grand Pau ;**
- **Objectif 2 : Favoriser un cadre de vie quotidienne adapté aux transformations de la société ;**
- **Objectif 3 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau et du Béarn.**

Volontairement, la stratégie du Grand Pau ne comporte pas d'orientation économique spécifique. **Les enjeux économiques sont présents de façon transversale dans l'ensemble des objectifs :**

- La valorisation des ressources naturelles est un levier de développement économique ;
- Les objectifs liés au logement, aux services et aux mobilités concourent à développer l'économie présente ;
- Le troisième objectif soutient l'économie touristique par l'accroissement de la visibilité et l'attractivité du Grand Pau et du Pays de Béarn.
- Le Grand Pau fait partie de la démarche « territoire d'industrie » à plus grande échelle, où sont traitées, spécifiquement, les questions d'innovation, d'emploi et de formation.

D'un point de vue opérationnel, **la stratégie du Grand Pau s'articule avec celle du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn.** Ainsi, si certains objectifs répondent à des enjeux spécifiques au Grand Pau, plusieurs autres seront plus largement développés dans le cadre de la coopération en place depuis plusieurs années à l'échelle du Béarn. C'est le cas, par exemple, des actions liées à l'alimentation et au tourisme.

OBJECTIF PRIORITAIRE N°1 : PROTÉGER, DEVELOPPER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES

90% du territoire du Grand Pau est constitué d'espace naturels, forestiers et agricoles remarquables [*carte 10 : le réseau hydrographique du Grand Pau, 11 : Taux de couverture arboré (2015), 12 : Les espaces naturels protégés du Grand Pau*]. Ces ressources constituent des leviers d'action pour engager une stratégie de transition équilibrée et durable. Ce sont aussi des moteurs économiques importants dont la valorisation peut avoir un effet positif sur l'activité et l'emploi. Les territoires ruraux jouent de fait un rôle central dans cet objectif, : ce sont eux qui disposent principalement de ces ressources naturelles et agricoles.

Le pari qui sous-tend cet objectif est que la réduction globale de l'empreinte écologique du Grand Pau est aussi un vecteur de création d'activités et d'emplois.

Sous-objectif 1.1 - Réduire notre consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables

Le Grand Pau s'engage résolument vers une stratégie globale ayant pour finalité de réduire l'empreinte écologique des activités humaines sur son territoire. Cette stratégie s'articule autour de deux dimensions :

- Une ambition forte de rénovation énergétique du patrimoine bâti
- Le développement des énergies renouvelables

- **Objectif opérationnel 1.1.1 – Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti**

Certes, les transports sont le premier poste d'émission de gaz à effet de serre sur le Grand Pau, dont une partie importante est liée à la fonction de couloir routier de la vallée du Gave de Pau ; les marges de manœuvre locales portent donc plutôt sur les déplacements de proximité qui sont traités dans l'objectif 2. Toutefois, le secteur résidentiel est le plus gros consommateur d'énergie, pour le chauffage et l'éclairage (40% du total des consommations pour la CAPB). L'objectif de réduction des consommations doit s'appuyer fortement sur le levier résidentiel, notamment dans les parties moins denses et rurales du territoire où se trouvent le plus de maisons individuelles dont les bilans énergétiques et d'émission sont plus lourds que ceux des logements collectifs. La rénovation thermique du bâti est donc un objectif prioritaire, tant sur les immeubles d'habitation que dans les bâtiments publics ou à usage économique. Cette rénovation participe aussi de l'amélioration globale du cadre de vie quotidienne (cf. objectif général 2) et de la création d'emplois locaux en lien avec les activités liées à la transition énergétique, par exemple dans le BTP.

Pour arriver aux objectifs fixés, la stratégie de rénovation s'appuie sur trois leviers :

- La mobilisation et la motivation des propriétaires privés, soit la diffusion de l'information sur les circuits financiers et la mise à disposition d'une expertise indépendante ;
- Les actions publiques de rénovation des bâtiments collectifs ;
- Le soutien aux actions de sensibilisation et la formation des entreprises aux techniques et savoir-faire de la rénovation thermique, dans la perspective de création d'une filière spécifique de rénovation énergétique dans le bâtiment.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de logements rénovés énergétiquement
- Suivi de la consommation énergétique du parc résidentiel
- Nombre d'emplois créés dans la filière rénovation énergétique

- **Objectif opérationnel 1.1.2 – Contribuer à la structuration d'une filière bois-énergie d'échelle « Pays de Béarn »**

Une part majoritaire de l'énergie consommée est d'origine électrique, moins émettrice d'émissions. Toutefois, les énergies fossiles représentent presque la moitié des consommations liées au résidentiel. La part des énergies renouvelables représente moins de 10 % de la consommation d'énergie du Grand Pau. Or, le territoire dispose d'un couvert forestier très important, qui est peu et mal exploité, du fait, notamment du morcellement de la propriété foncière.

Le Grand Pau a pour ambition de mener une stratégie globale pour développer l'usage du bois-énergie, en collaboration avec les autres intercommunalités du Pays de Béarn :

- Mobilisation des propriétaires forestiers pour un meilleur entretien de leurs ressources,
- Aide à l'exploitation rationnelle des ressources,

- Structuration de réseaux de transformation,
- Installation de chaufferies collectives, etc.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de propriétaires privés mis en relation
- Nombre d'unités de production créées
- Volume de bois local utilisé dans les chaufferies collectives

- **Objectif opérationnel 1.1.3 – Porter des projets ambitieux de développement d'énergie renouvelable**

Outre d'importantes ressources en bois, le territoire dispose aussi d'autres atouts pouvant constituer des leviers pour le développement des énergies renouvelables : le grand taux d'ensoleillement annuel du territoire, la présence du Gave de Pau, le relief du territoire ainsi qu'à terme la disponibilité d'un foncier important libéré par l'exploitation des gisements de gaz.

Aussi, au-delà du bois-énergie, le Grand Pau recherche dès à présent d'autres pistes : éolien, photovoltaïque, hydroélectrique etc. Parmi celles-ci, deux semblent plus spécifiquement adaptées aux ressources du territoire du Grand Pau :

- La méthanisation, appuyée sur l'importance du secteur agricole,
- L'usage de l'hydrogène en appui sur les capacités de R&D existantes dans ce domaine et des premières applications réalisées dans les transports collectifs.

Cet objectif viendra à l'appui des stratégies intercommunales portées dans le cadre des Plans Climat Air Energie Territoriaux, en mettant l'accent sur les projets structurants pour le Grand Pau.

Indicateurs de suivi :

- Evolution de la part d'énergies renouvelables consommée sur le territoire

- **Objectif opérationnel 1.1.4 – Accompagner la réduction de la consommation énergétique des équipements publics**

Au-delà de la rénovation énergétique du patrimoine bâti, d'autres leviers existent pour réduire la consommation énergétique des équipements publics. Le Grand Pau souhaite promouvoir et faire évoluer les pratiques en la matière. Cet objectif opérationnel se traduit par exemple en agissant sur l'éclairage public et en accompagnant sa modernisation (passage aux LED) mais aussi sa gestion (changements de pratique pour une réduction de l'éclairage public).

Indicateurs de suivi :

- Économie d'énergie réalisée sur les bâtiments rénovés

Sous-objectif 1.2 - Être un territoire exemplaire dans la gestion des déchets pour favoriser le développement de l'économie circulaire

Le traitement et la valorisation des déchets est déjà bien engagé à l'échelle du Grand Pau, grâce notamment à l'existence d'un syndicat mixte de traitement des déchets auquel adhèrent les trois communautés du Grand Pau. Cependant, les trois communautés sont engagées dans des efforts supplémentaires pour améliorer la collecte et le traitement amont des déchets et -moderniser la flotte des véhicules de collecte.

Dans le cas de l'agglomération paloise, en 2020, environ 13 000 foyers pratiquaient le compostage individuel ou collectif (en 2008, ils étaient seulement 4000). L'agglomération a aussi lancé des actions de sensibilisation dans les écoles depuis 2015 avec le programme « Trier, c'est gagner » qui permet aux CM1 et CM2 de comprendre le cycle des déchets. Cependant, n'ont pu être atteints les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 qui impose aux collectivités un objectif de réduction de 10 % de déchets collectés entre 2010 et 2020. En 2020, la Communauté d'agglomération a pris en charge 88 627 tonnes de déchets ménagers et assimilés, collectés ou apportés en déchetteries sachant que l'objectif à atteindre en 2020 était de 83 761 tonnes. La Communauté d'agglomération devra trouver de nouveaux leviers d'incitation pour réduire la production de déchets sur le territoire afin de respecter cette obligation réglementaire. Le même constat peut être pratiqué sur les territoires des 2 autres intercommunalités, associées dans le cadre du SIECTOM Coteaux Béarn Adour.

Enfin, les trois communautés ont décidé, dans un objectif d'économie circulaire, de développer les valorisations locales, par la création de chaufferies et de réseaux de chaleur, et à terme, envisager le développement de réseaux de chaleur mixtes (bois-déchets, bois et déchets ménagers).

- **Objectif opérationnel 1.2.1 – Adapter et transformer les infrastructures de traitement des déchets**

Il s'agit d'inciter plus fortement à la réduction des déchets, en favorisant notamment le compostage. De plus, il s'avère nécessaire, dans certains cas, d'optimiser le fonctionnement des déchetteries : mode de stockage et de traitement spécifiques pour certains déchets (gravats, déchets inertes, ...) ; extension et mises aux normes de déchetteries, ...

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets accompagnés
- Quantité de déchets traités

- **Objectif opérationnel 1.2.2 – Diminuer les émissions de GES et les consommations d'énergie lors de la collecte et du traitement des déchets**

Pour les communautés qui assurent elle-même la collecte des déchets ménagers (c'est le cas, par exemple, de la CAPBP), il est nécessaire de faire évoluer les matériels, de façon à les rendre moins polluants, moins consommateurs d'énergie et moins émetteurs de GES. De même, afin de réduire la pollution générée par leur traitement, il est nécessaire de favoriser une diminution à la source des déchets et le développement du tri ainsi que le réemploi.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de nouveaux véhicules propres acquis
- Augmentation de la quantité de déchets compostés
- Augmentation du volume de déchets faisant l'objet de réemploi

Sous-objectif 1.3 - Protéger et valoriser notre environnement agricole et naturel

Les 3 intercommunalités du Grand Pau sont conscientes de leur interdépendance et de leur complémentarité réciproque. Aussi, souhaitent-elles favoriser une meilleure coordination de leurs actions dans le domaine de la protection et de la valorisation de l'agriculture et de l'alimentation, et des espaces naturels et faire face ainsi à 4 défis majeurs :

- Le défi de la transition écologique et énergétique des grandes cultures ;
- Le défi du renouvellement des générations d'agriculteurs et l'accès aux terres ;
- Le défi du développement d'une alimentation de proximité, saine et financièrement accessible ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement, qui s'appuient sur le renforcement des protections des espaces naturels, la mise en œuvre des trames vertes et bleues et la sensibilisation du public (découverte, éducation, information...) à la qualité biologique et à l'intérêt climatique de ces espaces.

Les territoires ruraux du Grand Pau sont les premiers concernés par ce sous-objectif, en complémentarité avec les territoires urbains. L'échelle du Béarn est par ailleurs pleinement concernée : en témoigne la démarche de Plan Alimentaire Territorial, portée par le Pays de Béarn en synergie avec le dispositif du Départemental « Manger bio & local » auquel nombre d'établissements publics (écoles, crèches, EHPAD...) adhèrent. Il pourrait également être envisagé l'accompagnement de projets collectifs, que ce soit en termes de circuits courts ou de travail sur les pratiques culturelles. Il s'agira également de veiller à favoriser le dialogue entre les divers usagers des espaces agricoles (agriculteurs, habitants, touristes...). La Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques sera un partenaire essentiel dans la mise en œuvre des objectifs opérationnels en lien avec l'activité agricole.

Plus globalement, la place de l'agriculture peut être renforcée dans l'aménagement des territoires, au-delà d'une simple réduction de la consommation de foncier agricole, pour mettre

en œuvre un véritable projet agricole pour le territoire du Grand Pau et au-delà. Des stratégies agricoles sont d'ailleurs en cours d'émergence, à l'image des projets opérationnels lancés récemment sur l'agriculture de proximité et l'alimentation.

Enfin, le prochain SCoT prendra plus largement en considération le changement climatique et ses impacts sur l'eau, notamment vis-à-vis de l'alimentation en eau potable du territoire, de la capacité des milieux récepteurs à recevoir des effluents, de la gestion des eaux pluviales, et de la prévention des risques d'inondation.

- **Objectif opérationnel 1.3.1 – Soutenir et promouvoir le monde agricole local**

Le Grand Pau souhaite accompagner l'ensemble des acteurs du monde agricole et au premier plan les agriculteurs. Comme dans d'autres territoires ruraux, l'un des défis majeurs repose sur la transmission des terres et le renouvellement des agriculteurs vieillissants : en 2020, 28,4% des exploitants avaient 60 ans ou plus (+ 5,6% depuis 2010) en Nouvelle-Aquitaine. La pérennisation des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs est donc une priorité pour le Grand Pau.

De plus, la structuration et la consolidation des filières en circuit court est l'un des leviers importants pour favoriser une alimentation de qualité accessible à tous, créer de la valeur et de l'emploi sur toute la chaîne de l'économie alimentaire, ... Dans ce sens, des actions peuvent être menées autant en matière d'accompagnement à la mise en relation (plateformes numériques en lien avec <https://www.moncommerce64.fr/> ...) que dans l'aménagement de lieux de vente (halles, marchés, etc.).

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'inscrits et de transactions
- Nombre de producteurs présents dans les sites de ventes en circuit court

- **Objectif opérationnel 1.3.2 – Accompagner une agriculture en transition**

Les nombreux espaces agricoles constituent aussi une des ressources sur laquelle des leviers d'actions existent pour favoriser la mise en place d'un modèle de transition. L'activité agricole se caractérise aujourd'hui par de la grande culture de maïs et de l'élevage, tournés essentiellement vers l'exportation et peu vers la consommation locale qui est nettement déficitaire en fruits et légumes. [voir carte 2, occupation agricole du sol et figures 6, part de la SAU en bio sur la SAU totale et 7, production et besoins en fruits et légumes en 2019] Le Grand Pau souhaite donc s'engager sur l'adaptation des pratiques agricoles vers une agriculture raisonnée et plus respectueuse des sols et de la biodiversité.

Indicateurs de suivi :

- Part de la production en agriculture biologique et raisonnée sur le territoire
- Part de la consommation locale sur le territoire
- Part de l'élevage dans la consommation locale

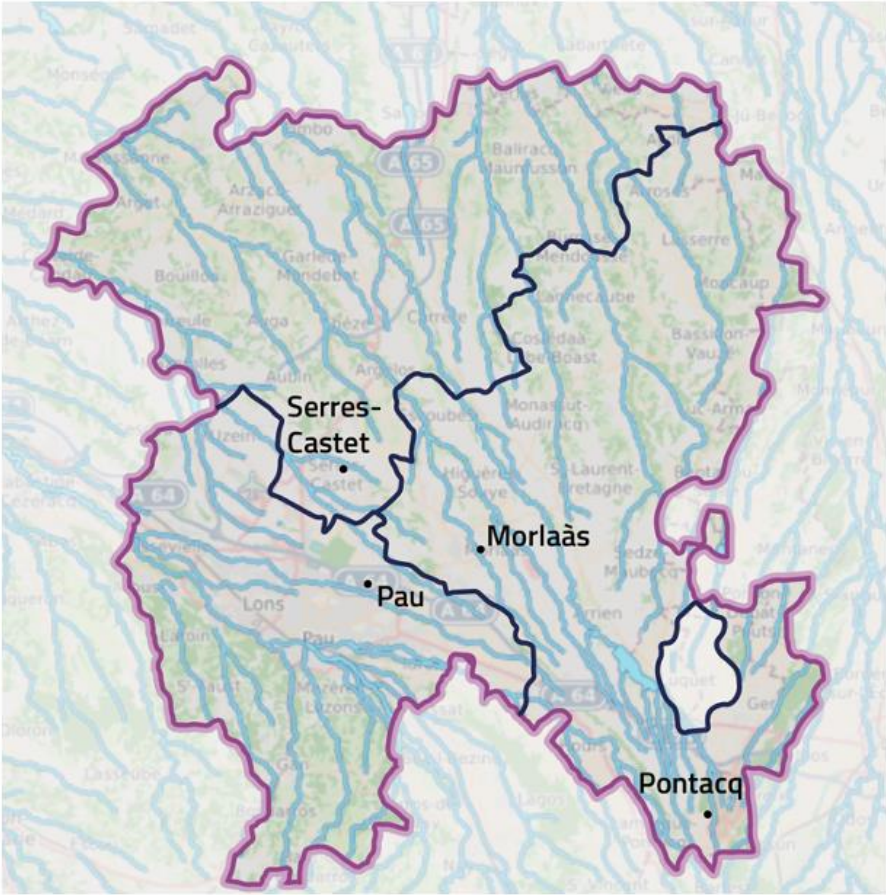
- **Objectif opérationnel 1.3.3 – Préserver, valoriser et sensibiliser à l'importance des espaces naturels et à la biodiversité**

La richesse de ses ressources et la diversité paysagère du Grand Pau (Pyrénées, vallées, coteaux, plaines, forêts, cours d'eau, etc.) sont à la base du cadre de vie exceptionnel que le territoire offre à ses habitants. Elles représentent un atout que le territoire protège (zone Natura 2000, ZNIEFF, Trame Verte et Bleue) mais qui sont aujourd'hui encore fragilisées par des activités humaines et les effets du changement climatiques. Le Grand Pau vise donc à mieux les prendre en compte dans ses politiques afin d'assurer leur qualité écologique et leur mise en valeur auprès du public. *[voir carte 12]*

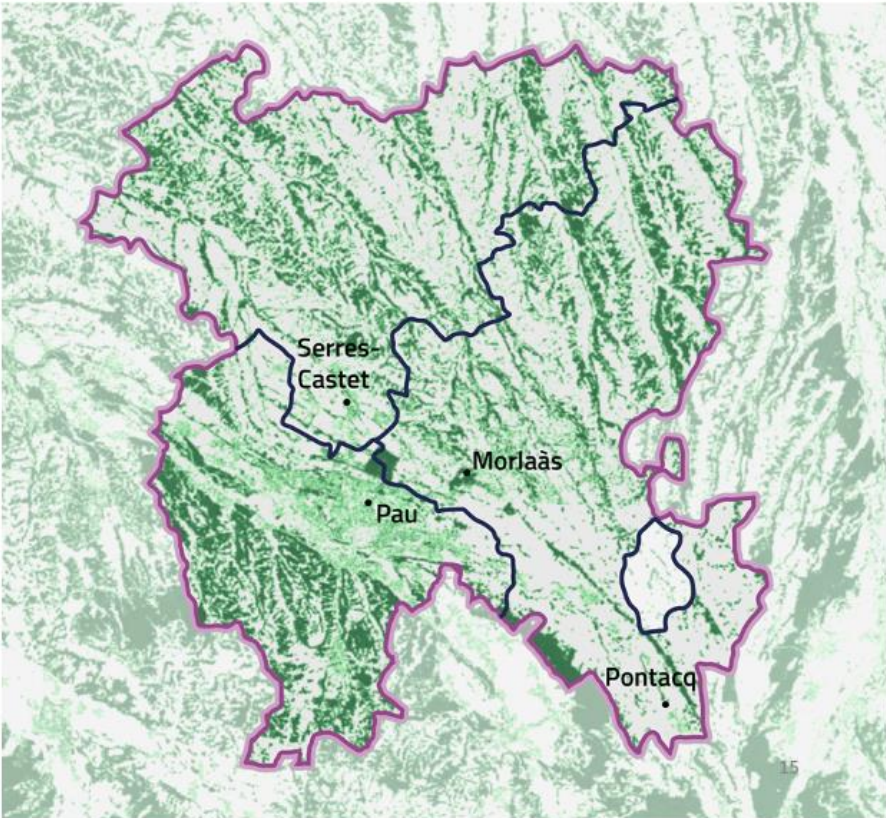
Indicateurs de suivi :

- Quantification des surfaces ayant fait l'objet d'action de protection et de mise en valeur.
- Nombre d'actions de sensibilisation menées

Carte 10 : le réseau hydrographique du Grand Pau



Carte 11 : Taux de couverture arboré (2015)



Source : Corine Land Cover 

Carte 12 : Les espaces naturels protégés du Grand Pau

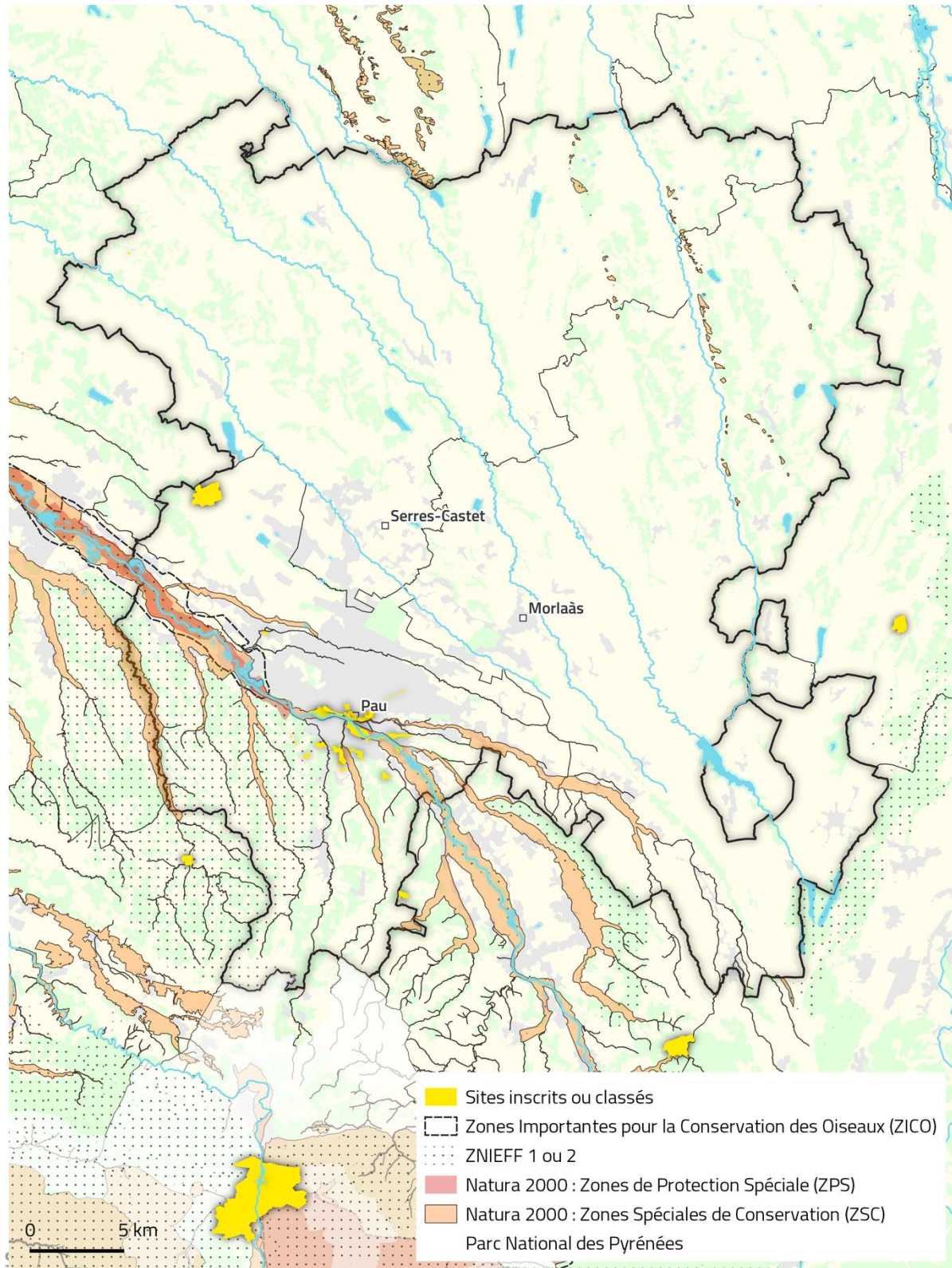


Figure 6 : Part de la surface agricole utile en surface biologique en 2019

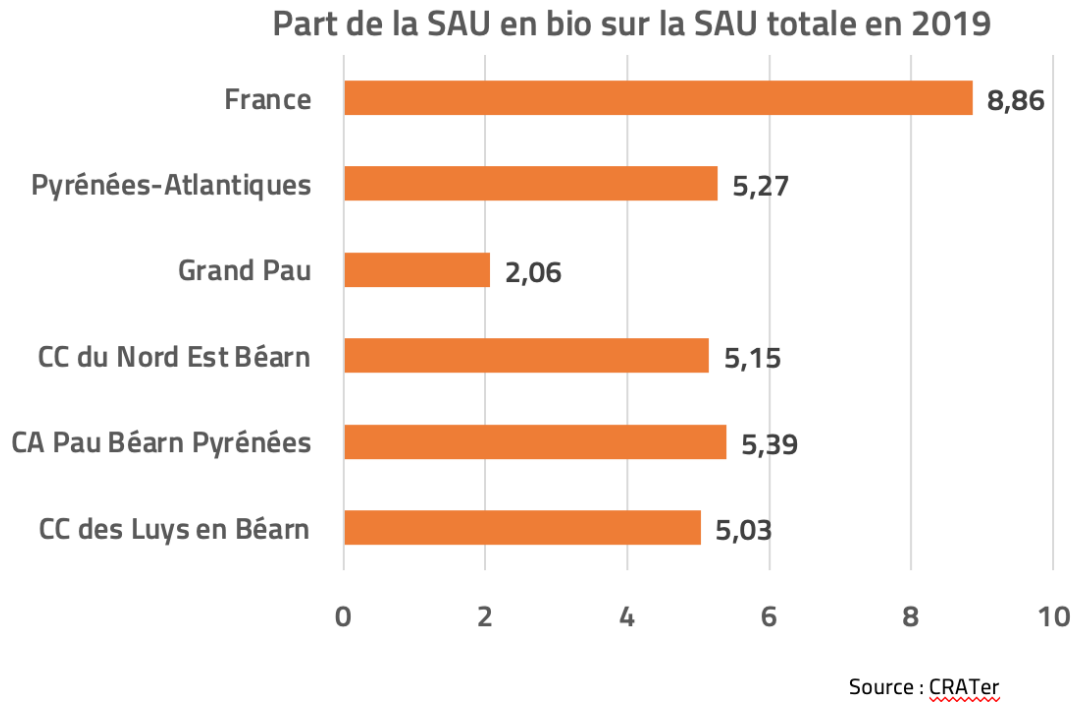
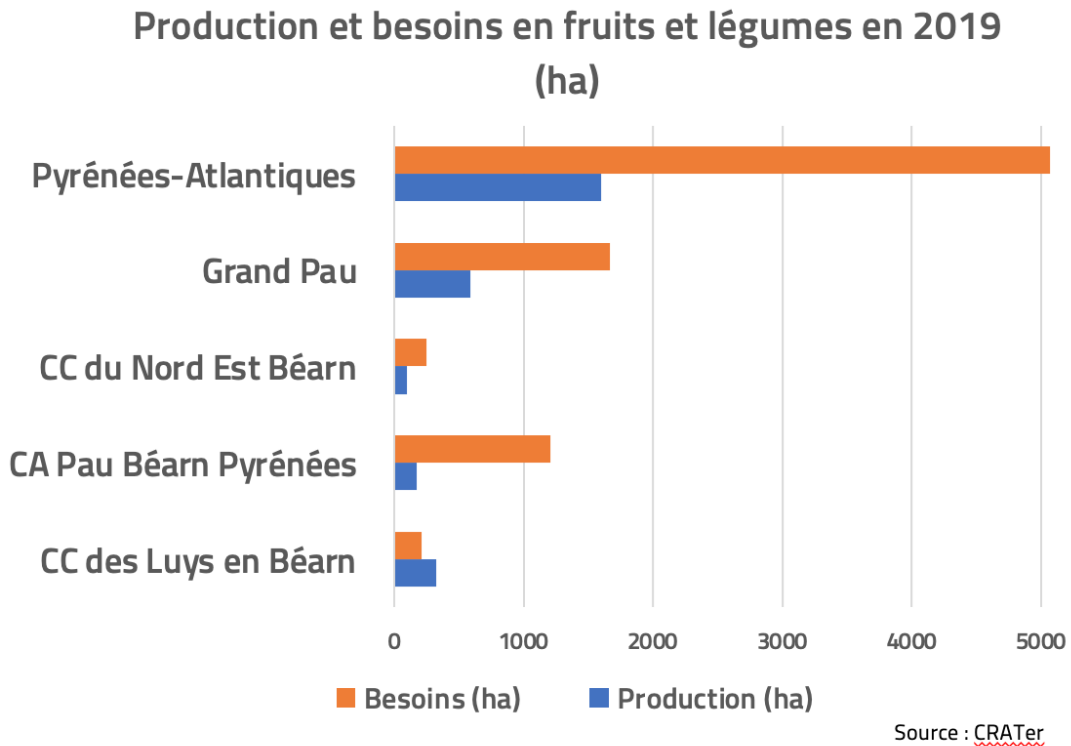


Figure 7 : Différence entre la production de légumes et de fruits dans le Grand Pau par rapport aux besoins (en 2019)



OBJECTIF GENERAL N°2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE

Le Grand Pau, territoire urbain avec la première périphérie de l'agglomération paloise mais aussi très rural dans sa majeure partie, offre de manière générale une qualité de vie remarquable et de nombreuses aménités dans la diversité et la complémentarité de ses espaces. Néanmoins, comme partout sur le reste du territoire national, les transformations de la société et des modes de vie viennent mettre en tension les politiques publiques et une grande majorité de l'offre de services publics et privés.

La dispersion du développement résidentiel du centre vers la périphérie fait émerger des enjeux multithématiques et à plusieurs échelles :

- Au niveau des politiques de l'habitat, avec la nécessité d'assurer des parcours résidentiels adaptés pour tous ;
- En ce qui concerne la mobilité du quotidien, l'enjeu est de développer des modes de déplacement durables aptes à favoriser l'accès et/ou le maintien dans à/ l'emploi et aux services ;
- en ce qui concerne la transition démographique, le vieillissement de la population, les modifications dans la composition des ménages (dessalement) exigent des collectivités un accompagnement dans le quotidien suivant les stades d'évolution;
- Les centralités, quelle que soit leur taille, sont des territoires dans lesquels ces situations se cristallisent particulièrement.

Les centralités du Grand Pau cristallisent donc un enjeu d'accès à des services de proximité qualitatifs et à un habitat renouvelé, adapté aux parcours de vie et à ses évolutions.

Ces différents enjeux se posent de manière significative dans les territoires ruraux .

Sous-objectif 2.1 - Développer l'offre et l'accessibilités aux services de proximité

Les 3 intercommunalités du Grand Pau souhaitent favoriser l'accès à tous les habitants, au plus près de leur domicile, aux services utiles à leur vie quotidienne. L'analyse des temps d'accès aux pôles secondaires (Arzacq-Arraziguet, Garlin, Lembeye, Serres-Castet, Morlaàs, Pontacq, Soumoulou-Nousty & l'agglomération de Pau) montre que ce sont les territoires qui aujourd'hui ont la plus forte croissance de la population, au cœur du Grand Pau, qui ont les plus importants temps d'accès à ce panier de services dit « du quotidien », parfois à plus de 25 min de trajet. [voir carte 13 : temps d'accès aux pôles secondaires dans le Grand Pau, et carte 3 : évolution de la population dans le Grand Pau].

Les collectivités souhaitent ainsi améliorer l'accès à ce socle de services qui comprend les services publics, les espaces de santé et de solidarité, les lieux culturels, de loisirs et de pratiques sportives. L'enjeu ne se limite pas à la création de nouvelles structures, mais aussi à la réhabilitation et la requalification de lieux existants ou encore l'adaptation des services à la faible

densité. L'amélioration de l'égalité des citoyens dans l'accès aux services concerne également le renforcement des équipements publics et le soutien au développement de l'emploi local et de l'artisanat, qui prennent toute leur part dans l'offre de proximité dans les territoires.

- **Objectif opérationnel 2.1.1 – Favoriser l'accès pour tous aux services publics et de santé**

A l'échelle de l'ensemble du territoire, il s'agit d'accompagner l'accès à certains services publics et à une offre de santé de proximité, que ce soit dans certains territoires relativement enclavés ou pour certains publics plus isolés. Les actions dans ce sens sont ainsi d'une grande diversité thématique afin de couvrir les nombreuses problématiques de situations qui existent.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de nouveaux services de santé et paramédical installés en proximité
- Nombre de services administratifs en proximité
- Nombre de structures pour la petite enfance en proximité

- **Objectif opérationnel 2.1.2 – Aménager et réhabiliter les lieux culturels, de loisirs et de pratiques sportives**

L'accès aux lieux culturels, de loisirs et sportifs est essentiel pour les habitants, actuels et futurs. Le Grand Pau souhaite donc en renforcer le maillage, en particulier dans les territoires les plus dépourvus ou avec des structures inadaptées, notamment en zone rurale et dans certains quartiers de l'agglomération paloise.

Ces structures permettent de favoriser le vivre ensemble, de renforcer la vie associative et le lien social sur le territoire pour le rendre plus accueillant et hospitalier. Cet enjeu répond à un objectif de cohésion sociale, valable sur l'ensemble du Grand Pau, que ce soit dans le rural ou dans un quartier Politique de la Ville. Le territoire souhaite donc encourager et accompagner des actions qui participent à cet objectif, et notamment aider les petites structures à répondre à leurs besoins (matériels, son, etc.).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de nouveaux équipements créés ou rénovés ou ayant fait l'objet d'une extension ou d'une adaptation

- **Objectif opérationnel 2.1.3 – Soutenir le développement de l'emploi local, de l'artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire**

L'accès à un emploi local, notamment à l'artisanat, est un axe majeur en termes d'attractivité territoriale. Le développement de lieux d'accueil et de soutien aux acteurs économiques et artisanaux doit faciliter les nouvelles installations, les parcours d'entreprises à l'échelle du territoire et plus généralement le développement de l'entrepreneuriat local. En effet, une partie

du Grand Pau est caractérisée par une prédominance des micro et TPE : le risque d'isolement des dirigeants est donc bien réel. Il importe d'accompagner les projets, notamment lors de reconversions professionnelles (associer le savoir-faire technique et la montée en compétences des porteurs de projets dans la dimension entrepreneuriale et de gestion d'entreprise, notamment...).

Les 3 intercommunalités du Grand Pau sont aussi conscientes de la nécessité de mettre en place les structures et les actions susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation en particulier pour les publics les plus fragiles. En effet, il est à noter que le taux de chômage au sein du Grand Pau est de 12,3 % contre 11,5 % pour le département des Pyrénées-Atlantiques en 2018. Le taux d'emploi des 20-64 ans du Grand Pau est de 71 % contre 72 % pour le département des Pyrénées-Atlantiques en 2018. La part d'allocataires du RSA (pour 1 000 habitants de 15-64 ans) est en 2019 de 44,7 pour le Grand Pau, contre 35,3 à l'échelle du département. Cette part est de 74,4 pour la ville de Pau.

La situation des deux quartiers de la politique de la ville situés sur le territoire de la ville de Pau (Ousse des Bois et Saragosse) nécessite aussi une attention particulière car ils concentrent une partie importante des situations de fragilité. Le taux d'emploi sur ces 2 quartiers est en décalage avec le reste du Grand Pau : de 30,1 % pour le Quartier Ousse des Bois et de 38,6% pour le Quartier Saragosse. Il en est de même pour ce qui concerne le niveau de formation, en particulier chez les demandeurs d'emplois : seul 14,7 % des demandeurs d'emplois du quartier Ousse des Bois et 20,2% du quartier Saragosse avaient une formation supérieure au bac en 2020. Cet indicateur s'élevait à 36% à l'échelle de l'EPCI.

La formation des actifs est un levier important pour favoriser le retour à l'emploi et la création d'activités économiques locales. Le Grand Pau souhaite soutenir les démarches et structures de formation, comme, par exemple, la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisés (GPECT) mise en place dans le cadre de la démarche Territoires d'industrie.

Pour répondre aux transformations des usages par les pratiques numériques, le Grand Pau souhaite accompagner les structures économiques et commerciales dans leur transition numérique pour répondre aux nouveaux modes de consommer et attentes des usagers.

Dans cette optique, l'accompagnement et la mise en réseau des activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que des tiers-lieux est à soutenir et à valoriser, en s'appuyant notamment sur les actions portées à l'échelle du Pays de Béarn.

Indicateurs de suivi :

- Évolution du nombre d'emplois sur le territoire du Grand Pau
- Évolution du nombre de Tiers-Lieux
- Nombre d'actions en faveur des micro et TPE
- Indicateurs propres aux Quartiers Prioritaires de la Ville

Sous-objectif 2.2 – Conforter les centralités du territoire

Le territoire du Grand Pau entend soutenir les centralités qui forment l'armature du territoire. L'agglomération paloise est le pôle majeur du territoire, qui rayonne d'ailleurs au-delà du Grand Pau. Plusieurs petites villes et bourgs-centres maillent le reste du territoire : si certaines de ces polarités se portent plutôt bien et sont plutôt dynamiques, d'autres apparaissent comme plus fragilisées sur plusieurs aspects (vacances résidentielle et commerciale, qualité des espaces publics, maintien des services, etc.). L'analyse de la part des logements vacants montre par exemple une nette délimitation entre les centralités qui s'inscrivent dans la première couronne de Pau où ce taux est plutôt faible, autour de 5% (Serres-Castet, Morlaàs) et celles qui se trouvent dans une situation plus périphérique où ce taux dépasse les 10% du parc total (par exemple Garlin et Lembeye qui sont respectivement à 12,8% et 12,6% de vacance en 2018). *[voir carte 4 : taux de vacance résidentielle dans le Grand Pau en 2018]*.

La garantie d'un cadre de vie de qualité dans les centralités peut s'appuyer sur plusieurs éléments : les espaces publics, l'offre en matière de logement *[voir figure 8, typologie des logements]* et la réhabilitation des friches (il y actuellement 9 appels à projet sur des friches à Pau, une friche à Lembeye ou encore 3 autres à Morlaàs). Les actions concourant à la revitalisation des centralités devront s'articuler avec les dispositifs déjà en place comme Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville. Les territoires ruraux sont particulièrement concernés par cet objectif puisqu'ils concentrent le plus de fragilités.

- **Objectif opérationnel 2.2.1 – Aménager des espaces publics de qualité et soutenir une vie commerciale de proximité**

Parcs urbains, places publiques, espaces verts, entrées de bourgs et de ville, abords des équipements scolaires, , de nombreux espaces publics présentent des enjeux de réhabilitation et de réaménagement dans les centralités du Grand Pau. Ces projets sont multiples et visent à créer des espaces publics plus accessibles, plus inclusifs mais aussi plus adaptés aux usages , avec la prise en compte d'enjeux écologiques . La vitalité commerciale des centralités est également un enjeu majeur que le Grand Pau souhaite accompagner, que ce soit par le biais de la création ou le développement des halles et marchés ou par l'accompagnement des commerçants sur la transition numérique.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations accompagnées
- Surfaces renaturées

- **Objectif opérationnel 2.2.2 – Garantir des logements pour tous et sécuriser les parcours résidentiels**

Un grand nombre de parcours résidentiels des ménages se fait au sein du territoire du Grand Pau, comme le montre la carte 3 (migrations résidentielles au sein du Grand Pau). Ces mouvements résidentiels sont souvent liés à la composition des parcs de logements, par exemple dans l'accueil de primo-accédants depuis l'agglomération paloise vers la périphérie. Les grands logements sont majoritaires sur le territoire avec, parfois, des situations de sous-occupation, en lien avec le desserrement des ménages. Ainsi il est important de développer une offre de logements permettant de répondre aux besoins de divers publics : jeunes ménages avec enfants, personnes âgées, jeunes actifs à la recherche d'un premier logement autonome, logements locatifs pour gérer des situations de transition (divorce, veuvage, chômage), logements pour les saisonniers, etc. Par ailleurs, il s'agira d'anticiper les problématiques que pose le vieillissement de la population (adaptation de l'espace public, des logements...).

Indicateurs de suivi :

- Evolution du nombre de logements locatifs sociaux sur le territoire du Grand Pau

- **Objectif opérationnel 2.2.3 – S'appuyer sur les friches et les lieux vacants pour porter des projets de développement urbain, économique ou commercial**

Dans l'intention d'un nouveau modèle de production de la ville, notamment à l'aune du ZAN, le réinvestissement des friches et des espaces vacants est un objectif essentiel pour "refaire la ville sur la ville". Cet enjeu des friches concerne tout autant certaines situations de centre-bourg que, par exemple, des zones d'activités économiques en périphérie. De par la diversité des situations initiales, les projets de réhabilitation seront variés et adaptés aux contextes locaux, qu'il s'agisse d'économie au sens large ou d'habitat. Le Grand Pau souhaite accompagner la mutation de ces situations de friche dans une optique de transition de leur modèle d'aménagement (par exemple : verdissement, promotion de la densité, usage de la pleine terre, etc.)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets de réhabilitation de friches ou d'espaces vacants initiés
- Surfaces reconverties

Sous-objectif 2.3 – Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle

L'agglomération paloise est l'une des grandes agglomérations de Nouvelle-Aquitaine où le recours à l'usage des transports en commun est le plus faible, avec une part des déplacements domicile-travail en transports en commun de 6% en 2018, contre 7,7% à Limoges, 8,6% à Poitiers ou encore 7,1% à la Rochelle.

Ces parts modales sont encore moins importantes dans les parties rurales du Grand Pau, où l'usage de la voiture individuelle est le comportement majoritaire, et cela dans un contexte de nombreux déplacements domicile-travail : 36% des actifs qui travaillent sur la CAPBP habitent ailleurs. *[figure 9 : part modale des déplacements domicile-travail].*

Le développement de mobilités propres est un défi et un objectif important pour le territoire du Grand Pau. Il passe à la fois par développement des modes actifs de déplacements (vélo, marche) mais aussi par un accompagnement à une évolution des pratiques des habitants. Cet objectif est particulièrement lié avec d'autres politiques publiques portées par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et notamment avec l'élaboration du futur contrat opérationnel de mobilité. Le Grand Pau pourra s'appuyer sur la démarche du Plan Mobilité Béarn, initié en 2020, à l'échelle du Pays de Béarn. Plusieurs leviers, dont les politiques contractuelles, peuvent soutenir l'engagement des collectivités dans le développement de ces nouvelles filières.

- **Objectif opérationnel 2.3.1 – Adapter nos espaces publics à la pratique des modes actifs de déplacement**

De nombreux projets d'amélioration des voies cyclables sont en cours sur le territoire du Grand Pau, portés par chacune des intercommunalités. Ce sont tout autant des projets d'études globales, par exemple sous la forme de schéma cyclables, que des projets d'aménagement et d'interventions sur les espaces publics, urbains comme ruraux avec les voies vertes. Une attention particulière sera menée sur la continuité des projets entre les EPCI.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de nouveaux kms de voies cyclables

- **Objectif opérationnel 2.3.2 – Accompagner les évolutions des pratiques sur le territoire en matière de changement de comportements de mobilité**

Au-delà des infrastructures (de transports en communs, comme de pratiques cyclables), une série de projets se place dans l'accompagnement des pratiques des habitants en matière de mobilités pour inciter aux changements de comportements et valoriser les voies vertes et vélo routes auprès des résidents et des touristes.

Sur le volet cyclable, le Grand Pau souhaite porter des actions de sensibilisation : par des services (comme le prêt de VAE à longue durée, déploiement du label Accueil vélo, stations d'autoréparation, bornes de rechargement pour les vélos électriques, etc.) mais aussi des animations (intégration du vélo dans les autres événements, promotion du vélo, etc.)

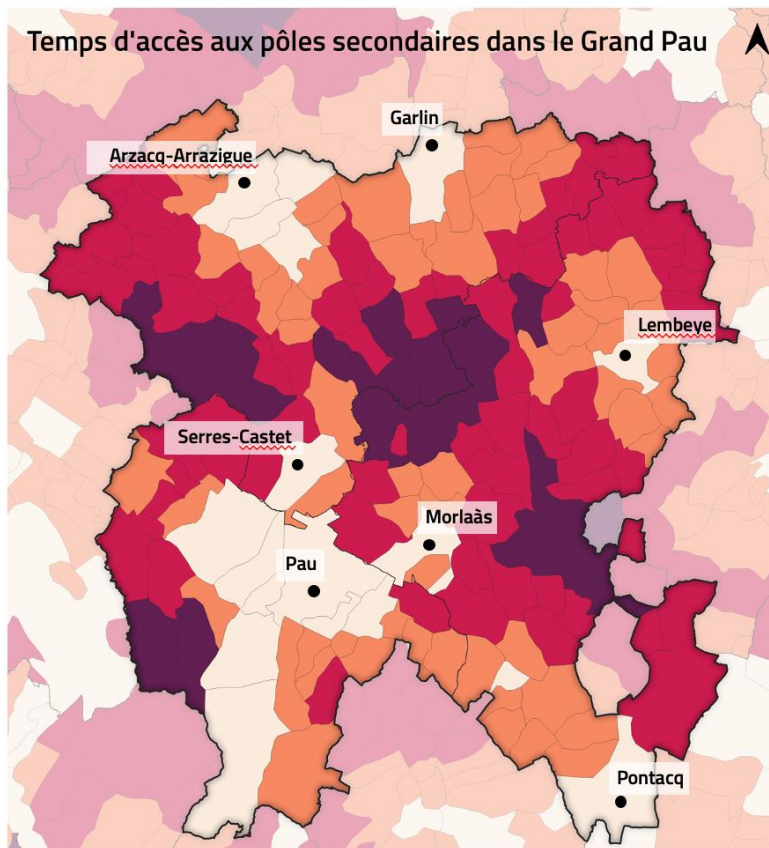
Indicateurs de suivi :

- Evolution de l'offre de locations de vélo

Carte 13 : Temps d'accès à un pôle de niveau 2

Temps d'accès à un pôle de niveau 2

- Moins de 3 minutes
- De 3 à 9 minutes
- De 9 à 15 minutes
- De 15 à 26 minutes
- Plus de 25 minutes



Source : étude centralité ANCT 2020

Carte 14 : Vacance résidentielle

Part des logements vacants dans la commune en 2018

- De 0 % à 5 %
- De 5 % à 7 %
- De 7 % à 9 %
- De 9 % à 12 %
- De 12 % à 36 %

Source : DGFIP - CGDD, Fichier des Logements par Communes (Filocom), 2017

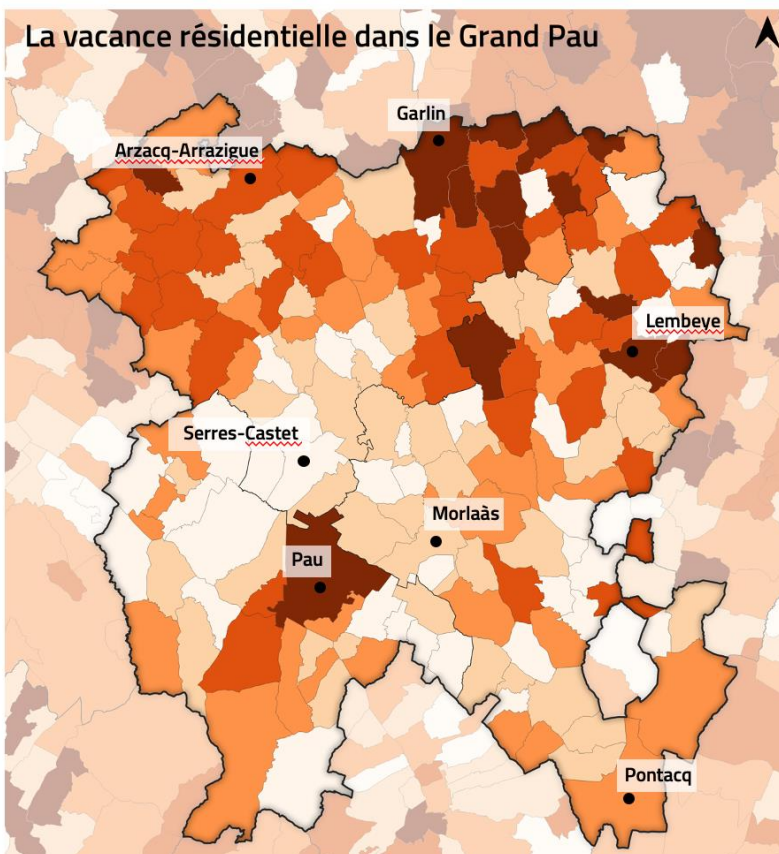
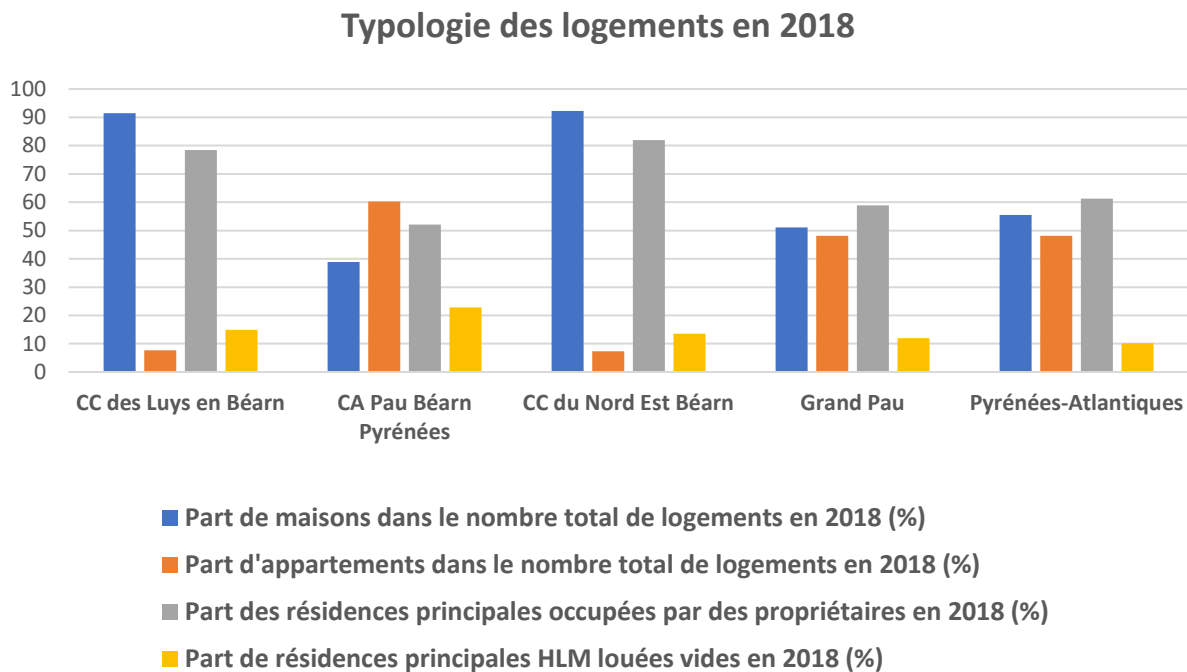


Figure 8 : Typologie des logements en 2018



Source : Insee

Figure 9 : Part modale des déplacements domicile-travail

Part des déplacements domicile-travail (2018)	En voiture	En transports en commun
CA Pau Béarn Pyrénées	79,9%	6%
CC Luys en Béarn	88%	2%
CC Nord Est Béarn	89,1%	1,6%

Source : Insee

OBJECTIF GENERAL N°3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BEARN

Le Grand Pau est l'un des 6 pôles d'équilibre de la Région Nouvelle Aquitaine. Il bénéficie d'équipements majeurs (l'aéroport, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le stade nautique de kayak d'Eaux Vives, etc.) qui font sa renommée. Son emplacement géographique entre l'océan Atlantique et les Pyrénées lui apporte une diversité géographique dans un "mouchoir de poche", un patrimoine environnemental à valoriser et le place au cœur d'une identité locale forte, le Béarn. Le Grand Pau se caractérise par une accessibilité à des espaces naturels et des zones urbaines dynamiques couplée à une richesse identitaire.

Malgré ces potentialités favorables à une attractivité touristique forte, on constate une relative « sous-exploitation » de ces atouts. Le Béarn est souvent perçu comme un territoire enclavé blotti au pied de Pyrénées alors qu'il peut "s'inventer" comme un carrefour au Sud de l'Europe et s'affirmer comme espace transfrontalier.

Révéler les multiples facettes du Grand Pau, expliciter ses forces et atouts et son identité est un enjeu fort auquel fait face le territoire pour conforter asseoir puis conforter son rayonnement et son attractivité.

Avec une majorité d'espaces agricoles et naturels, son caractère rural est une des grandes spécificités du Grand Pau. L'accessibilité à des espaces naturels et la préservation de ses paysages sont des atouts majeurs du territoire pour renforcer son attractivité. Cette particularité permet aux habitants de bénéficier d'un certain cadre de vie à préserver et à valoriser.

Les 3 EPCI du Grand Pau sont conscients que le développement et l'attractivité de leur territoire sont intimement liés au rayonnement du Pays de Béarn. Aussi, c'est prioritairement à cette échelle que la coopération territoriale sera développée.

Sous-objectif 3.1 – Contribuer à la politique de valorisation et de promotion territoriale du Pays de Béarn

Une coopération prioritairement pensée et développée à l'échelle du Pays de Béarn

Le Pays de Béarn compte 3 territoires de contractualisation avec la Région : Lacq-Orthez-Béarn des Gaves, Le Haut de Béarn-Pays de Nay et le Grand Pau. Chacun de ces territoires bénéficiera en outre d'un volet territorial dans le cadre des programmes européens 2021-2027.

Prenant en compte la dynamique en cours au sein du Pays de Béarn, les 3 territoires de contractualisation existants au sein du Béarn pensent que la contractualisation avec la Région et la mise en place du volet territorial des fonds européens peuvent constituer une opportunité pour développer les coopérations au cours au sein du Pays de Béarn.

Aussi, à partir du travail déjà mis en œuvre au sein de ce dernier, les 3 territoires de contractualisation comptent décliner des opérations communes qui seront inscrites au contrat de développement et de transition et aussi être cofinancées dans le cadre du volet territorial européen.

Présentation du Pays de Béarn

Installé en 2018, le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn comprend aujourd'hui, outre les 3 EPCI du Grand Pau, la CC du Béarn des Gaves, la CC du Haut de Béarn, la CC de Lacq-Orthez, la CC de la Vallée d'Ossau et la CC du Pays de Nay. Constitué en syndicat mixte ouvert, le Pays de Béarn accueille également le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques.

La création du Pays de Béarn marque la volonté de ses membres de retrouver « l'unité et la personnalité qui furent les siennes comme Etat souverain ou comme province, durant des millénaires ». Cette histoire, constituant un grand trait de son identité et de sa culture, représente un atout précieux pour renforcer dans l'avenir la cohésion territoriale et faciliter l'émergence et le développement de projets d'intérêt métropolitain.

Le projet du Pays de Béarn se structure aujourd'hui autour de 3 principaux axes stratégiques :

- Promouvoir le rayonnement et l'attractivité du Béarn
- Développer les solidarités et favoriser les transitions
- Favoriser un aménagement durable et anticiper les évolutions

Dès lors, la politique de promotion territoriale du Pays de Béarn s'appuie sur plusieurs ressorts essentiels que sont : son identité culturelle, patrimoniale et linguistique, son terroir, ses savoir-faire artisanaux, industriels, agricoles et culinaires. Ces ressorts sont actuellement traités dans plusieurs programmes d'actions animés et conduits par le Pays de Béarn, à savoir :

- Le programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise,
- Le plan alimentaire territorial (PAT) du Béarn,
- La politique d'accueil des habitants et des visiteurs du Béarn à travers le schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI).

Le Grand Pau en tant que membre du Pays de Béarn contribue à la mise en œuvre de ces programmes d'actions, via l'action des trois intercommunalités et des communes dans ce sens.

- **Objectif opérationnel 3.1.1 : Valoriser et développer l'identité culturelle du Béarn**

Depuis 2020 les membres du Pays de Béarn œuvrent collectivement pour définir et mettre en place un programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise. Ce programme culturel et linguistique (langue d'oc), vise à mieux faire connaître et partager l'identité culturelle du Béarn et ses singularités auprès de ses habitants et des visiteurs.

Les actions déclinées dans ce programme pourront être mises en œuvre collectivement par le Pays de Béarn (pour le compte de ses membres) et ses intercommunalités membres dans le cadre de leurs politiques sectorielles en matière de développement culturel, touristique, de services à la personne, de développement économique, agricole et environnementale.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets mis en œuvre par les territoires

- **Objectif opérationnel 3.1.2 – Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire du Béarn**

Cet objectif découle directement du Plan Alimentaire Territorial du Béarn, qui vise à soutenir des projets et actions dédiés à la valorisation des savoirs-faires culinaires spécifiques en Béarn.

Les actions qui en émergeront pourront être mises en œuvre collectivement par le Pays de Béarn (pour le compte de ses membres) et ses intercommunalités membres dans le cadre de leurs politiques sectorielles en matière de développement agricole, économique et touristique.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets mis en œuvre par les territoires

- **Objectif opérationnel 3.1.3 – Mettre en œuvre les outils communs pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre touristique**

Il y a un enjeu de structurer et améliorer l'offre d'accueil (*voir figure 10 et carte 15, capacité d'accueil touristique du Grand Pau*) et de diffusion de l'information touristique auprès des habitants et visiteurs du territoire. Le Grand Pau souhaite ainsi s'appuyer sur la démarche du SADI (Schéma d'accueil et de diffusion de l'information) animée par le Pays de Béarn, pour développer des outils comme un plan signalétique commun, le développement d'outils de communication à mutualiser avec les acteurs touristiques, etc.

Les actions qui émergeront de cet objectif pourront être mises en œuvre collectivement par le Pays de Béarn (pour le compte de ses membres) et ses intercommunalités membres dans le cadre de leurs politiques sectorielles en matière de développement économique et touristique.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'outils communs créés et rayonnement territorial
- Comptage de la fréquentation touristique : nuitées hôtelière, nombre d'entrées sur les sites emblématiques

Sous-objectif 3.2 – Valoriser les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs

Le Grand Pau présente un cadre de vie divers et agréable : une accessibilité à la montagne et à l'océan, une animation dynamique (événements culturels et sportifs), et des espaces urbains et naturels ponctués d'un patrimoine architectural fort. Malgré ces atouts, le territoire du Grand Pau n'apparaît pas comme un territoire attractif d'un point de vue touristique. Les aménités du Grand Pau méritent d'être davantage valorisées à la fois pour ses habitants et pour les touristes. Mieux révéler le patrimoine et les atouts touristiques du territoire permettra d'en faire découvrir les "pépites", de renforcer son attractivité et d'augmenter son capital touristique.

- **Objectif opérationnel 3.2.1 – Protéger et faire découvrir l'architecture et le patrimoine de nos bourgs et nos villages**

Outre les opérations de restauration, il s'agit d'améliorer la valorisation du patrimoine bâti du Grand Pau auprès des habitants et visiteurs, en particulier dans les bourgs et villages ruraux. La mise en valeur de ces espaces pourra se faire via l'indication de sites remarquables ou spécifiques et/ou en organisant des animations et activités autour d'éléments de patrimoine.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude ou d'un projet de valorisation

- **Objectif opérationnel 3.2.2 – Développer et valoriser une offre d'itinéraires de découverte des patrimoines (culturels et immatériels, bâtis, naturels) spécifiques au territoire**

Les sites remarquables du Grand Pau sont pour beaucoup ignorés par la population. Il s'agit ici de les révéler grâce à la création d'itinéraires de découverte à travers le territoire, ~~pour la découverte~~ et orientés vers une sensibilisation au patrimoine naturel et à ses enjeux de préservation.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'itinéraires de découverte mis en place sur le territoire

- **Objectif opérationnel 3.2.3 – Aménager des sites d'accueil pour les visiteurs dans les espaces naturels**

De nombreux espaces naturels et remarquables, qui peuvent constituer une vraie offre de proximité, sont encore aujourd'hui peu aménagés et valorisés auprès des visiteurs et touristes, . Le Grand Pau souhaite investir ces lieux (par exemple les lacs de la CCNEB) dans le respect de leurs fonctions écologiques.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites aménagés

- **Objectif opérationnel 3.2.4 – Soutenir et développer les équipements et les évènements sportifs et culturels**

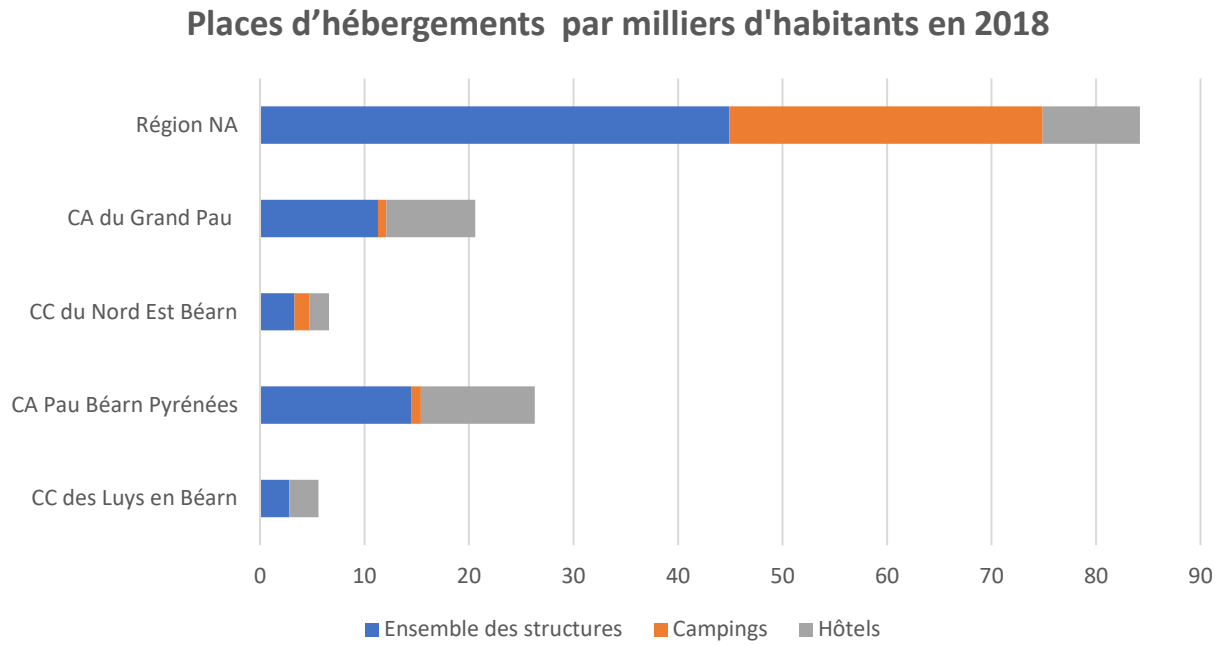
Un autre levier pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du Grand Pau est le développement d'équipements structurants et de grands évènements, à rayonnement supra-territorial (régional, national voire international). Le Grand Pau bénéficie déjà d'une image de territoire sportif grâce à ses infrastructures (stade d'Eaux Vives, Stade du Hameau, ...) et ses évènements (Compétition des cinq étoiles de Pau...). Sur un plan culturel, la Passem, le festival Hestiv'Oc ou encore l'Orchestre de Pau Pays de Béarn participent à sa renommée régionale.

Le territoire peut s'appuyer sur cette armature pour renforcer son attractivité et rayonnement tout en continuant à inventer des nouveaux lieux et évènements. Ce développement et cette valorisation représentent un enjeu de coopération en interne, mais également en externe, dans un cadre transnational. Les coopérations s'appuient également sur des acteurs infra et supra territoriaux que le territoire s'engage à soutenir.

Indicateurs de suivi :

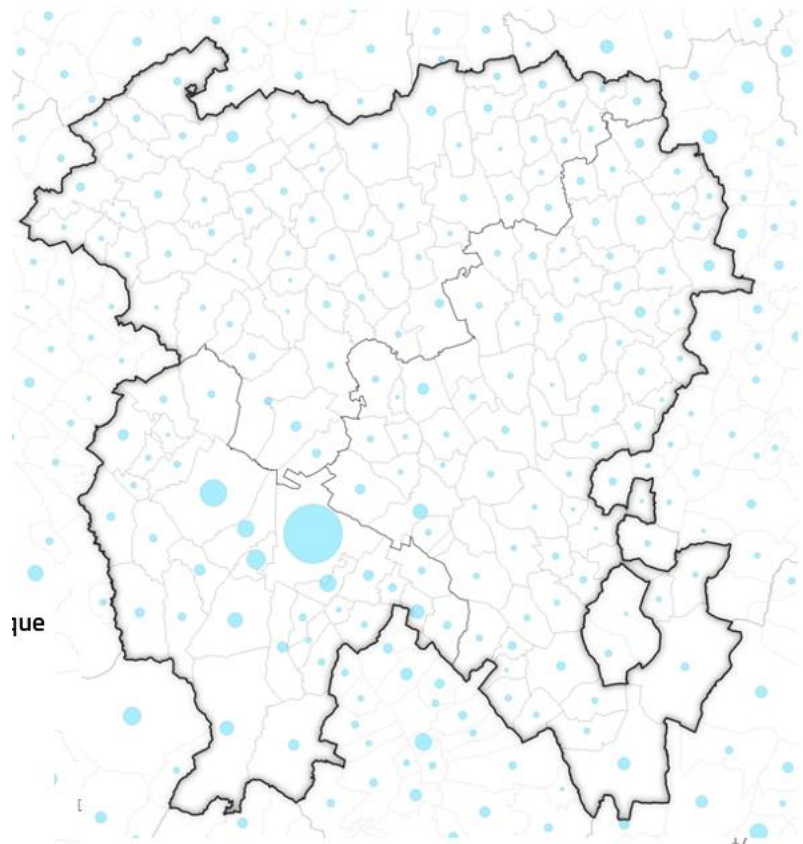
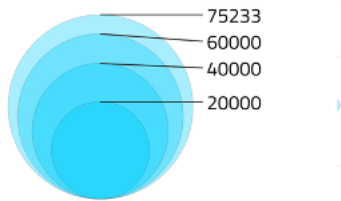
- Nombre de grands sites créés ou réhabilités ou ayant fait l'objet de projets d'adaptation
- Nombre de participants aux grands évènements et nombre de grands évènements accueillis sur le territoire

Figure 10 : Capacité d'accueil touristique du Grand Pau



Carte 15 : Capacité d'accueil touristique

Capacité d'accueil touristique par commune en 2018



4. Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions comprend huit fiches actions opérationnelles :

Fiche action n° 1 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en réduisant la consommation énergétique et en développant la production des énergies renouvelables

Fiche action n° 2 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en protégeant et valorisant notre environnement agricole et naturel

Fiche action n° 3 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en développant les services de proximité

Fiche action n° 4 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en confortant les centralités

Fiche action n° 5 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité en favorisant les mobilités alternatives à la voiture

Fiche action n° 6 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en contribuant à la politique de promotion du Pays de Béarn

Fiche action n° 7 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en valorisant les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs

Fiche action n° 8 : Animation et gestion du volet territorial

Fiche action n° 1 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en réduisant la consommation énergétique et en développant la production des énergies renouvelables

Fiche-action n° 1 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en réduisant la consommation énergétique et en développant la production des énergies renouvelables		
Objectif stratégique 1 : PROTÉGER, DEVELOPPER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES	Sous-objectif 1.1 - Réduire notre consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables	
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisés : LEADER	Montant prévisionnel : LEADER = 200 000 €
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>L'analyse des besoins au sein du territoire du Grand Pau a mis en évidence l'enjeu que représentent la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables.</p> <p>En ce qui concerne la réduction de la consommation d'énergie, la priorité réside principalement sur la rénovation du parc de logements et des bâtiments et des équipements publics, ainsi que sur les locaux à usage économique.</p> <p>En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, elle représente moins de 10 % de la consommation d'énergie du Grand Pau. Or, le Grand Pau dispose de plusieurs atouts permettant le développement des énergies propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire forestier très important, qui est peu et mal exploité, du fait, notamment du morcellement de la propriété foncière ; • Un réseau hydraulique important ; • Un ensoleillement annuel important. <p>L'enjeu que représente la transition énergétique est aussi renforcé par les grandes ambitions du territoire en matière de développement durable. Ainsi, la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées vise un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2040. En raison des interconnexions et des interdépendances entre les 3 intercommunalités, cet objectif de neutralité carbone ne peut être atteint que s'il est largement partagé à l'échelle du Grand Pau.</p> <p>Par ailleurs, les Communautés de Communes des Luys en Béarn et du Nord-Est-Béarn achèvent chacune leur PCAET, lesquels incluent des objectifs de diminution de GES, d'augmentation de la capacité de séquestration carbone, de façon à tendre également vers la neutralité carbone pour leur territoire respectifs.</p>	

	<p>Conscientes de l'importance de la transition énergétique pour un développement équilibré du Grand Pau, la CCNEB, la CCLB et la CAPBP ont ainsi déterminé 4 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti • Contribuer à la structuration d'une filière bois-énergie d'échelle « Pays de Béarn » • Porter des projets ambitieux de développement d'énergie renouvelable • Accompagner la réduction de la consommation énergétique des équipements publics <p><i>Parmi ces 4 objectifs, seuls les 2 premiers feront l'objet de la présente fiche action.</i></p>
<p>Types d'actions soutenues</p>	<p><u>Actions visant à accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'opérations, • Soutien à l'ingénierie mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type de projet, • Opérations d'aménagement et de rénovation énergétique des équipements et bâtiments publics, • Opérations d'aménagement et de rénovation de locaux à vocation commerciale et économique. • Opérations susceptibles de permettre une meilleure exploitation des ressources locales en vue du développement des énergies renouvelables (bois, cours d'eau, réseaux de chaleur...), • Opérations d'investissement et d'équipement visant la production d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique et thermique, <p>...</p> <p><u>Actions visant à structurer une filière bois-énergie :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études préalables pour la création, le développement et la structuration d'une filière bois-énergie, • Soutien à l'ingénierie dédiée à la création, au développement et à la structuration d'une filière bois-énergie, • Professionnalisation et structuration des acteurs (animation, développement, autonomisation d'associations syndicales libres...), • Réalisation d'opérations d'investissement et d'équipement visant à améliorer la transformation et la valorisation du bois local, • ...

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, communes, syndicats mixtes...) • Etablissements publics et organismes reconnus de droit public, GIP, Etat... • Chambres consulaires, • Associations loi 1901, • Entreprises, SCOP, SCIC, • Exploitations agricoles, forestières, • Groupements, interprofessions, syndicats... • Etablissements de formation, de recherche...
Cofinancements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn • Communes • Organismes para publics • Chambres consulaires • Acteurs privés
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p><u>Actions visant à accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds LEADER <p>Sont visées les opérations qui bien que nécessitant des investissements financiers importants, ne permettent pas d'atteindre le niveau équivalent au label BBC-Effinergie rénovation (si le bâtiment a été construit après 1948) ou Effinergie rénovation ou Effinergie patrimoine, critères fixés par l'axe 2.1 du Programme FEDER-FSE 2021-2027.</p> <p>Les rénovations des équipements et bâtiments doivent pouvoir permettre d'atteindre au minimum 30% d'économie d'énergie.</p> <p><u>Actions visant à structurer une filière bois-énergie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds LEADER
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées • Economies d'énergie permises par les opérations soutenues (kWh économisés) • Volume d'énergies renouvelables permises par les opérations soutenues • Nombre d'emplois créés dans la filière rénovation énergétique • Nombre de propriétaires privés mis en relation • Nombre d'unités de production créées • Volume de bois local utilisé dans les chaufferies collectives

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Les opérations soutenues vont contribuer aux ambitions suivantes de la feuille de route Néo Terra :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ambition n°5 par le développement d'un urbanisme durable,• L'ambition n°6 par la contribution à la sobriété énergétique et au développement des énergies renouvelables,• L'ambition n°8 visant à préserver la biodiversité,• L'ambition n°10 consistant à préserver les terres agricoles et forestières.
---	--

Fiche action n° 2 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en protégeant et valorisant notre environnement agricole et naturel

Fiche-action n° 2 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en protégeant et valorisant notre environnement agricole et naturel		
Objectif stratégique N°1 : PROTÉGER, DEVELOPPER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES	Sous-objectif 1.3 – Protéger, développer et valoriser notre environnement agricole et naturel	
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisés : LEADER	Montant prévisionnel LEADER = 503 154 €
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>92 % du territoire du Grand Pau garde une vocation agricole. Si la céréaliculture domine très largement le domaine agricole, ce dernier se caractérise aussi par sa diversité et la présence de spécialité ayant une grande renommée nationale et internationale. Ainsi, il peut être cité à titre d'exemple l'IPG Jambon de Bayonne dynamisé sur le territoire par la constitution d'un consortium à Arzacq-Arraziguet qui réunit tous les maillons de la chaîne notamment des ateliers de découpe, des laboratoires et des vétérinaires ; l'IPG Foie Gras du Sud-Est qui connaît une présence significative sur le territoire ; une production viticole réputée avec les AOC des vins du Madiran et du Jurançon ; une importante production de fromage de chèvre avec l'AOC Ossau-Iraty ; une volonté forte de conserver la longue tradition de culture maraîchère qui s'appuie aujourd'hui sur le développement d'une ceinture verte à l'échelle du Béarn ; et enfin une activité équine historiquement dynamique avec plus de 400 professionnels et la présence de structures de renommée internationale telles que les Haras nationaux de Gelos, l'hippodrome de Pau et le domaine de Sers.</p> <p>Au niveau environnemental, le Grand Pau offre un cadre de vie exceptionnel. Outre l'omniprésence de la chaîne des Pyrénées et du Gave de Pau, le Grand Pau se caractérise par le recensement de 4 sites Natura 2000, 13 ZNIEFF dont 10 de type 1 et 3 de type 2 et 1 ZICO.</p> <p>La richesse du patrimoine naturel et agricole du Grand Pau doit aujourd'hui faire face aux dangers que peuvent représenter le développement d'une urbanisation si elle n'est pas bien maîtrisée, les difficultés d'accès aux terres agricoles pour les nouveaux porteurs de projets et les différentes sources de pollution.</p>	

	<p>Pour préserver ses ressources naturelles et agricoles, marqueurs du bien vivre au sein de son territoire et facteurs de son attractivité touristique, le Grand Pau a déterminé 3 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et promouvoir le monde agricole local ; • Accompagner une agriculture en transition ; • Préserver et valoriser les espaces naturels. <p><i>Parmi ces 3 objectifs, seuls les 2 premiers feront l'objet de la présente fiche action. Les actions relevant du 3^{ème} objectif opérationnel pourront être soutenues dans le cadre des autres axes du FEDER.</i></p>
<p>Types d'actions soutenues</p>	<p><u>Actions visant à soutenir et promouvoir le monde agricole local :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Développement d'actions de coordination, d'accompagnement, de promotion et de mise en réseau des acteurs locaux concernés, • Opérations de création, d'aménagement et de développement d'activités agricoles exemplaires respectueuses de la nature et de l'environnement, • Opérations de création, d'aménagement et de développement d'activités et de lieux de rencontre entre producteurs et consommateurs (marchés de plein vent, halles, marchés et magasins de producteurs locaux, lieux de distribution, etc.), • Développement de l'introduction des produits locaux dans la restauration collective, • Création d'outils collectifs permettant l'utilisation, la transformation, la commercialisation des produits locaux, • Soutien au développement de la filière apicole • ... <p><u>Actions destinées à accompagner une agriculture en transition :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à la création et la structuration des filières agricoles locales (filiale apicole, etc.), • Développement d'actions de coordination, d'accompagnement, de promotion et de mise en réseau des acteurs locaux concernés, • Marchés en circuits courts et de produits de terroir • ...

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, communes, syndicats mixtes...) • Etablissements publics et organismes reconnus de droit public, GIP, Etat... • Chambres consulaires, • Associations loi 1901, • Entreprises, SCOP, SCIC, • Exploitations agricoles, forestières, • Groupements, interprofessions, syndicats... • Etablissements de formation, de recherche...
Cofinancements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn • Communes • Organismes para publics • Chambres consulaires • Acteurs privés
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p><u>Actions visant à soutenir et promouvoir le monde agricole local :</u></p> <p>⇒ LEADER</p> <p><u>Actions destinées à accompagner une agriculture en transition :</u></p> <p>⇒ LEADER</p>
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées • Surfaces agricoles préservées ou reconquises • Nombre d'activités agricoles créées • Surfaces naturelles conservés ou reconquises • Part de la consommation locale sur le territoire • Part de l'élevage dans la consommation locale • Part de la production en agriculture biologique et raisonnée sur le territoire
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Les opérations soutenues vont contribuer aux ambitions suivantes de la feuille de route Néo Terra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ambition n°1 concernant l'engagement citoyen, • L'ambition n°2 dédiée à la transition agroécologique, • L'ambition n°8 relative à la préservation de la biodiversité, • L'ambition n°9 relative à la préservation de la ressource en eau, • L'ambition n°10 relative à la préservation des terres agricoles et forestières.

Fiche action n° 3 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en développant les services de proximité

Fiche-action n° 3 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en développant les services de proximité		
Objectif stratégique 2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE	Sous-objectif 2.1 - Développer les services de proximité	
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisés : FEDER - Axe 5.1	Montant prévisionnel FEDER = 1 417 248 €
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>L'analyse des besoins du Grand Pau a mis en évidence 3 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la population plus marquée dans les territoires situés hors Pau, ville centre du Grand Pau et la nécessité d'adapter les services à la population au sein des communes ayant une progression démographique marquée par une plus grande présence de familles avec enfants ainsi que par une présence marquée de personnes âgées. • D'importants besoins d'adaptation et de rénovation des équipements publics culturels, sportifs et de loisirs ; • La nécessité de diminuer les déplacements en renforçant le rôle des centralités et en particulier des pôles secondaires (Arzacq-Arraziguët, Garlin, Lembeye, Serres-Castet, Morlaàs, Pontacq, Soumoulou-Nousty et les principales communes de l'agglomération de Pau hors la ville centre) dans l'accueil des services de proximité du quotidien ; • Le maintien et le renforcement des commerces et activités artisanales dans les centres-villes et centres bourgs du Grand Pau. <p>Pour la prise en compte de ces enjeux, les 3 intercommunalités ont engagé des partenariats avec l'Etat en s'appuyant sur plusieurs dispositifs dont : le contrat de ville pour les 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville (Ousse des Bois et Saragosse), « Petites Villes de demain », "Action Cœur de ville" et des Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).</p> <p>Le volet territorial européen du Grand Pau doit permettre de renforcer les efforts engagés. Ainsi, les 3 intercommunalités du Grand Pau déterminent 3 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès pour tous aux services publics et de santé ; • Aménager et réhabiliter les lieux culturels, de loisirs et de pratiques sportives ; • Soutenir le développement de l'emploi local, de l'artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire. 	

<p>Types d'actions soutenues</p>	<p><u>Actions visant à favoriser l'accès pour tous aux services publics et de santé :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant la mutualisation de service au public, • Création, aménagement, équipement d'infrastructures d'accueil des professionnels de santé, • Création, aménagement, équipement d'infrastructures dédiées à la mobilité solidaire et à l'accompagnement social, • Création de multiples ruraux, • ... <p><u>Actions d'aménagement et de réhabilitation de lieux culturels, de loisirs et de pratiques sportives :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Création, réhabilitation, équipement de bâtiments s'inscrivant dans les politiques de développement culturel, patrimonial, sportif et de loisirs des territoires, • Investissement dans la création ou réhabilitation de lieux d'accueil en direction de l'enfance et de la jeunesse, culturels, de loisirs ou multiservices • ... <p><u>Actions de soutien au développement de l'emploi local, de l'artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Création, réhabilitation, équipement de bâtiment permettant l'accès à la formation des publics et à l'orientation professionnelle des jeunes, • Création, réhabilitation, équipement de mutualisation de lieux "hybrides" ou tiers-lieux, • Création ou rénovation de locaux artisanaux, • ...
---	--

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, communes, syndicats mixtes...) • Etablissements publics et organismes reconnus de droit public, GIP, Etat... • Chambres consulaires, • Associations loi 1901, • Entreprises, SCOP, SCIC, • Exploitations agricoles, forestières, • Groupements, interprofessions, syndicats... • Etablissements de formation, de recherche...
Cofinancements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn • Communes • Organismes para publics • Chambres consulaires • Acteurs privés
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p><u>Actions visant à favoriser l'accès pour tous aux services publics et de santé :</u> ⇒ FEDER (Axe 5.1)</p> <p><u>Actions d'aménagement et de réhabilitation de lieux culturels, de loisirs et de pratiques sportives :</u> ⇒ FEDER (Axe 5.1)</p> <p><u>Actions de soutien au développement de l'emploi local, de l'artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire :</u> ⇒ FEDER (Axe 5.1)</p>
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées, • Nombres de nouveaux services de proximité créés ou renforcés : santé, services administratifs, enfance, jeunesse, sport, culture, loisirs,... • Nombres de commerces ou de structures artisanales créés ou renforcées, • Evolution du nombre de « Tiers-Lieux » • Nombre d'actions en faveur des micro et TPE
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Les opérations soutenues vont contribuer aux ambitions suivantes de la feuille de route Néo Terra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ambition n°5 de Néo Terra visant un urbanisme durable, résilient et économe en ressources. En effet, la priorité donnée au renforcement des fonctions de centralité va contribuer à maîtriser l'extension de l'urbanisme et la consommation de nouveaux fonciers.

Fiche action n° 4 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en confortant les centralités

Fiche-action n° 4 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en confortant les centralités		
Objectif stratégique 2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE	Sous-objectif 2.2 – Conforter les centralités du territoire	
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisé FEDER Axe 5.1	Montant prévisionnel FEDER = 1 517 248, 50 €
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>L'analyse des besoins a montré que certaines centralités du Grand Pau sont aujourd'hui fragilisées par un certain nombre de difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au cours de ces dernières années, un développement important des activités dans les zones périphériques. Le développement de la vacance commerciale dans les centres-villes et les centres bourgs est en partie une conséquence de cette situation ; • Malgré la conduite d'opérations importantes de rénovation pour améliorer la qualité des logements, un taux de vacances de logements important dans certaines centralités (Centre-ville de Pau, Garlin et Lembeye) ; • Un effort important à mener pour adapter les logements dans les centres villes et les centres bourgs pour tenir compte du vieillissement de la population et pour rendre le parc de logement plus adapté pour les familles avec enfants ; • La nécessité de poursuivre les opérations de réaménagement et de rénovation des espaces publics pour développer l'attractivité des centres-villes et des centres bourgs ; • Un potentiel important de friches susceptibles de reconversion pour répondre à de nouveaux besoins. <p>Pour répondre à ces différents enjeux, les 3 intercommunalités du Grand Pau ont déterminé 3 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager des espaces publics de qualité et soutenir une vie commerciale de proximité ; • Garantir des logements pour tous et sécuriser les parcours résidentiels ; • S'appuyer sur les friches et les lieux vacants pour porter des projets de développement urbain, économique ou commercial. 	

Types d'actions soutenues

Actions d'aménagement durable des espaces publics de qualité et de soutien à la vie commerciale de proximité :

Exemples d'opérations :

- Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions,
- Soutien à l'ingénierie mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type de projet,
- Création, aménagement, réhabilitation d'espaces publics comportant un volet dominant de : renaturation, de mise en valeur du patrimoine ou favorisant les modes de déplacement doux,
- Opération de reconversion de friches pour le développement d'activités économiques ou artisanales pour : l'accueil de services publics, le développement d'espaces naturels, l'aménagement paysager du site,
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés,
- Opérations de "renaturation" au sein des centres bourgs et des centres villes,
- ...

Actions visant à garantir des logements pour tous et sécuriser les parcours résidentiels :

Exemples d'opérations :

- Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions,
- Soutien à l'ingénierie spécialisée mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions,
- Création et amélioration de logements sociaux ne dépassant pas 20 habitations,
- Création d'éco-quartiers,
- Opération de reconversion de friches pour le développement d'activités économiques ou artisanales pour : l'accueil de logements sociaux,
- ...

Actions s'appuyant sur les friches et les lieux vacants pour porter des projets de développement urbain, économique ou commercial :

Exemples d'opérations :

- Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions,
- Soutien à l'ingénierie spécialisée mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions,
- Opérations de réhabilitation de friches économiques et lieux vacants pour accueillir de nouveaux locaux commerciaux,
- ...

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, communes, syndicats mixtes...) • Etablissements publics et organismes reconnus de droit public, GIP, Etat... • Chambres consulaires, • Associations loi 1901, • Entreprises, SCOP, SCIC, • Exploitations agricoles, forestières, • Groupements, interprofessions, syndicats... • Etablissements de formation, de recherche...
Cofinancements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn • Communes • Organismes para publics • Chambres consulaires • Acteurs privés
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p><u>Actions d'aménagement des espaces publics de qualité et de soutien à la vie commerciale de proximité :</u> ⇒ FEDER – Axe 5.1</p> <p><u>Actions visant à garantir des logements pour tous et sécuriser les parcours résidentiels :</u> ⇒ FEDER – Axe 5.1</p> <p><u>Actions s'appuyant sur les friches et les lieux vacants pour porter des projets de développement urbain, économique ou commercial :</u> ⇒ FEDER - Axe 5.1</p>
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées, • Surfaces d'espaces publics réaménagés ou ayant fait l'objet de rénovation, • Surfaces d'espaces publics ayant fait l'objet de démarche de renaturation, • Nombre de friches reconverties.
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Les opérations soutenues vont contribuer aux ambitions suivantes de la feuille de route Néo Terra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ambition n°5 de Néo Terra visant un urbanisme durable, résilient et économe en ressources, • L'ambition n°8 concernant la préservation de la biodiversité.

Fiche action n° 5 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité en favorisant les mobilités alternatives à la voiture

Fiche-action n°5 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité en favorisant les mobilités alternatives à la voiture		
Objectif stratégique 2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE	Sous-objectif 2.3 – Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle	
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisé : FEDER Axe 5.1	Montant prévisionnel : FEDER : 400 000 €
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>Le recours à la voiture individuelle demeure une pratique majoritaire dans le territoire Grand Pau.</p> <p>L'agglomération paloise est l'une des grandes agglomérations de Nouvelle-Aquitaine où le recours à l'usage des transports en commun est le plus faible, avec une part des déplacements domicile-travail en transports en commun de 6% en 2018, contre 7,7% à Limoges, 8,6% à Poitiers ou encore 7,1% à la Rochelle.</p> <p>Ces parts modales sont encore moins importantes dans les parties rurales du Grand Pau, où l'usage de la voiture individuelle est le comportement majoritaire, et cela dans un contexte de nombreux déplacements domicile-travail : 36% des actifs qui travaillent dans l'agglomération paloise habitent ailleurs. <i>[Voir carte 8 : mobilités domicile-travail dans le Grand Pau en 2018 et figure 9 : part modale des déplacements domicile-travail].</i></p> <p>Le développement de mobilités propres est un défi et un objectif important pour le territoire du Grand Pau. Il passe à la fois par développement des modes actifs de déplacements (vélo, marche) mais aussi par un accompagnement à une évolution des pratiques des habitants. Cet objectif est particulièrement lié avec d'autres politiques publiques portées par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Le Grand Pau pourra s'appuyer sur la démarche du Plan Mobilité Béarn, initié en 2020, à l'échelle du Pays de Béarn.</p> <p>Pour répondre à ces différents enjeux, les 3 intercommunalités du Grand Pau ont déterminé 2 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter nos espaces publics à la pratique des modes actifs de déplacement, • Accompagner les évolutions des pratiques sur le territoire en matière de changement de comportements de mobilité. 	

<p>Types d'actions soutenues</p>	<p><u>Actions visant à adapter nos espaces publics à la pratique des modes actifs de déplacement :</u> <u>Exemples d'opérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions tels que les schémas cyclables à titre d'exemple, • Soutien à l'ingénierie mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type de projet, • Opérations d'extension et d'aménagement de pistes cyclables et vélo-route/voies vertes, • Mise en œuvre des schémas cyclables réalisés par les territoires, • Mise en place de cheminements doux pour une circulation apaisée • ... <p><u>Actions visant à accompagner les évolutions des pratiques sur le territoire en matière de changement de comportements de mobilité :</u> <u>Exemples d'opérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type de projet, • Actions d'animation et de sensibilisation à la pratique du vélo, • Développer la valorisation des voies vertes et vélo routes auprès des résidents et des touristes, • Soutenir la mise en place de services aux cyclistes (déploiement du label Accueil vélo, stations d'autoréparation, mise en place d'organisation et d'équipements favorisant la multimodalité, consignes, ...) + bornes de chargement pour les vélos électriques • Organisation d'évènements d'envergure pour la promotion de la pratique du vélo • Création de la maison du vélo, • ...
<p>Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, communes, syndicats mixtes...)
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn • Communes

<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p><u>Actions visant à adapter nos espaces publics à la pratique des modes actifs de déplacement :</u></p> <p>⇒ FEDER – Axe 5.1</p> <p><u>Lignes de partage concernant les aménagements cyclables</u></p> <p>Les opérations visées pour le volet territorial du Grand Pau concerne les itinéraires et les sites secondaires qui ne sont pas ciblés par l’axe 2.8 du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2022. Sont en particulier visés les aménagements qui permettent le maillage du territoire du Grand Pau en créant des liaisons avec les voies vertes reconnues dans le cadre du schéma régional des vélo routes et les itinéraires en lien avec les pôles multimodaux ou qui permettent de desservir les services publics et les zones d’activité.</p> <p><u>Actions visant à accompagner les évolutions des pratiques sur le territoire en matière de changement de comportements de mobilité :</u></p> <p>⇒ FEDER – Axe 5.1</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’opérations réalisées • Nombre de Kms de voies cyclables aménagés • Evolution de l’offre de locations de vélo
<p>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique</p>	<p>Les opérations soutenues vont contribuer aux ambitions suivantes de la feuille de route Néo Terra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’ambition n°1 dédiée à l’engagement citoyen, • L’ambition n°4 consacrée au développement des mobilités propres, • L’ambition n°5 de Néo Terra visant un urbanisme durable, résilient et économe en ressources, • L’ambition n°8 concernant la préservation de la biodiversité.

Fiche action n° 6 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en contribuant à la politique de promotion du Pays de Béarn

Fiche-action n° 6 : COOPERATION

Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en contribuant à la politique de promotion du Pays de Béarn

Objectif stratégique 3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BEARN	Sous-objectif 3.1 – Contribuer à la politique de promotion territoriale du Pays de Béarn	
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisés LEADER	Montant prévisionnel LEADER = 150 000€
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>Cet objectif vise à conforter et promouvoir le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau au sein du territoire régional. Pour y parvenir, le territoire Grand Pau est ici appréhendé dans son périmètre géographique plus large qu'est le territoire du Béarn.</p> <p>Par conséquent, l'objectif visé consiste à soutenir les actions des 3 intercommunalités du Grand Pau s'inscrivant et rayonnant dans le territoire élargi du Béarn et au-delà. Ces actions pourront également être portées par le Pays de Béarn, pour le compte de ses membres, en l'occurrence ici pour le compte des 3 intercommunalités du Grand Pau.</p> <p>Ces actions concernent et s'inscrivent dans les programmes d'actions animés et conduits par le Pays de Béarn, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise, - Le plan alimentaire territorial (PAT) du Béarn, - La politique d'accueil des habitants et des visiteurs du Béarn à travers le schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI). <p>Le Grand Pau en tant que membre du Pays de Béarn contribuera à la mise en œuvre de ces programmes d'actions, qui se traduisent en 3 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser et développer l'identité culturelle du Béarn, → Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire et culturel du Béarn, → Mettre en œuvre les outils communs pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre touristique. 	

<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Actions visant à valoriser et développer l'identité culturelle du Béarn :</u> <i>Exemples d'opérations :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, ○ Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, ○ Actions de mise en œuvre du programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise conduit par le Pays de Béarn : actions d'animation, de promotion, de mises en réseau d'équipements emblématiques de la culture béarnaise, ... ○ ... • <u>Actions destinées à valoriser le terroir et le patrimoine culinaire et culturel du Béarn :</u> <i>Exemples d'opérations :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, ○ Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, ○ Opérations de valorisation de produits culinaires emblématiques du Béarn, et développement d'actions en lien avec d'autres produits emblématiques du territoire, ○ Actions dédiées à la valorisation des savoirs-faires culinaires spécifiques en Béarn, ○ ... • <u>Actions de mise en œuvre d'outils communs pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre touristique (mise en œuvre du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) :</u> <i>Exemples d'opérations :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, ○ Soutien à l'ingénierie spécifique mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, ○ Développement de produits touristiques communs, ○ Développement d'outils d'information et de communication communs : plan signalétique commun, ○ ...
---	--

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, communes, syndicats mixtes...) • Etablissements publics et organismes reconnus de droit public, GIP, Etat... • Chambres consulaires, • Associations loi 1901, • Entreprises, SCOP, SCIC, • Exploitations agricoles, forestières, • Groupements, interprofessions, syndicats... • Etablissements de formation, de recherche...
Cofinancements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn • Communes • Organismes para publics • Chambres consulaires • Acteurs privés
Lignes de partage avec les autres dispositifs	LEADER
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Les opérations soutenues vont contribuer aux ambitions suivantes de la feuille de route Néo Terra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ambition n°2 concernant la transition agroécologique, - L'ambition n°4 relative aux mobilités propres, - L'ambition n°10 visant la préservation des terres agricoles et forestières.

Fiche action n° 7 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en valorisant les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs

Fiche-action n°7 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en valorisant les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs		
Objectif stratégique 3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BEARN	Sous-objectif 3.2 – Mieux valoriser le patrimoine et les atouts touristiques au service des habitants et de l'attractivité du territoire	
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisés : FEDER Axe 5.1	Montant prévisionnel FEDER = 400 000 €
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>Le Grand Pau présente un cadre de vie divers et agréable : une accessibilité à la montagne et à l'océan, une animation dynamique (événements culturels et sportifs), une présence d'espaces urbains et naturels et l'existence un patrimoine architectural fort.</p> <p>Malgré ces atouts, le territoire du Grand Pau n'apparaît pas comme un territoire attractif d'un point de vue touristique. Cette diversité mérite d'être davantage valorisée à la fois pour ses habitants et pour les personnes extérieures aux territoires.</p> <p>Mieux révéler le patrimoine et les atouts touristiques du territoire permettra de faire découvrir les "pépites" du territoire aux habitants eux-mêmes puis dans un second temps de renforcer son attractivité et d'augmenter son capital touristique.</p> <p>Pour répondre à ces différents enjeux, les 3 intercommunalités du Grand Pau ont déterminé 3 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger et faire découvrir l'architecture et le patrimoine de nos bourgs et nos villages, • Développer une offre d'itinéraires de découverte des patrimoines (culturels et immatériels, bâtis, naturels) spécifiques au territoire, • Aménager des sites d'accueil pour les visiteurs dans les espaces naturels. 	

<p>Types d'actions soutenues</p>	<p><u>Actions visant à protéger et faire découvrir l'architecture et le patrimoine de nos bourgs et nos villages :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Création et mise en place d'outils, de parcours et itinéraires de découverte des centres-bourgs, • Réhabilitation et valorisation du patrimoine historique des communes <p><u>Actions visant à développer une offre d'itinéraires de découverte des patrimoines (culturels et immatériels, bâtis, naturels) spécifiques au territoire :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Opérations de valorisation des sites remarquables et emblématique du Grand Pau (patrimoine culturel, bâti, naturel et paysager) • Raccordement de boucles pour faciliter la découverte de sites remarquables, • ... <p><u>Actions d'aménagement des sites d'accueil pour les visiteurs dans les espaces naturels :</u></p> <p><i>Exemples d'opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertises, études, conseils (dont conseil externe), diagnostics préalables pour la réalisation de ce type d'actions, • Soutien à l'ingénierie mobilisée pour la définition et la réalisation de ce type d'actions, • Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation des sites d'accueil touristiques existants, • Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement, • Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels, • Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère, • ...
---	---

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, communes, syndicats mixtes...) • Etablissements publics et organismes reconnus de droit public, GIP, Etat... • Chambres consulaires, • Associations loi 1901, • Entreprises, SCOP, SCIC, • Exploitations agricoles, forestières, • Groupements, interprofessions, syndicats... • Etablissements de formation, de recherche...
Cofinancements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn • Communes • Organismes para publics • Chambres consulaires • Acteurs privés
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Actions visant à protéger et faire découvrir l'architecture et le patrimoine de nos bourgs et nos villages :</u> ⇒ FEDER – Axe 5.1 • <u>Actions visant à développer une offre d'itinéraires de découverte des patrimoines (culturels et immatériels, bâtis, naturels) spécifiques au territoire :</u> ⇒ FEDER - Axe 5.1 • <u>Actions d'aménagement des sites d'accueil pour les visiteurs dans les espaces naturels :</u> ⇒ FEDER - Axe 5.1
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées • Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude ou d'un projet de valorisation • Nombre d'itinéraires de découverte mis en place sur le territoire
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Les opérations soutenues vont contribuer aux ambitions suivantes de la feuille de route Néo Terra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ambition n°8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité

Fiche-action n° 8 : ANIMATION ET GESTION DU VOLET TERRITORIAL		
Fonds mobilisés et montant	Fonds mobilisé LEADER	Montant prévisionnel 250 000€
Descriptif synthétique du contenu et objectif (s) prioritaire (s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>La mise en œuvre du volet territorial nécessite une ingénierie spécifique, constituée d'une équipe de 1,5 ETP au sein de la structure porteuse du Pays de Béarn.</p> <p>Cette ingénierie aura pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'organisation, la coordination et le suivi administratif et financier des instances du GAL (comité technique, comité de sélection), – L'appui, le suivi et l'accompagnement technique des porteurs de projets dans le montage des dossiers, – Le suivi de la maquette financière, – Le montage et le suivi des opérations de coopération, – L'évaluation et la communication du volet territorial, – La coordination et la cohérence entre le volet territorial et les autres programmes de développement menés à l'échelle du Grand Pau, – L'accueil secrétariat du volet territorial, – L'instruction administrative et financière des dossiers de subvention, – Le suivi administratif des opérations (saisie informatique). 	
Types d'actions soutenues	<p>Les dépenses éligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les coûts d'exploitation (loyers, téléphonie, matériel informatique et bureautique, impressions...) • Les frais de personnel (ingénieries interne et externe) : salaires, charges, frais de déplacement et divers. • Les coûts de formation • Les coûts liés à la communication et aux relations publiques • Les coûts liés au suivi et à l'évaluation de la stratégie • Les coûts de mise en réseau 	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	La structure porteuse du GAL Grand Pau : le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn	

Cofinancements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Région Nouvelle-Aquitaine • Département des Pyrénées Atlantiques • Les intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn
Lignes de partage avec les autres dispositifs	LEADER
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires accompagnés • Nombre de réunions de comités techniques et de comités de sélection • Nombre d'actions de communication
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique	Sans objet

5. Plan de financement de la stratégie par fonds

Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif stratégique et fiche-action :		% de la maquette par objectif stratégique et fiche-action
	FEDER OS5.1	FEADER OS5.1	
Objectif stratégique 1 : PROTEGER, DEVELOPPER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES		903 154 €	18%
<u>Fiche-action 1.1</u> : Protéger, développer et valoriser nos ressources en réduisant la consommation énergétique et en développant la production des énergies renouvelables		200 000€	4%
<u>Fiche-action 1.2</u> : Protéger, développer et valoriser nos ressources en protégeant et valorisant notre environnement agricole et naturel		703 154 €	14%
Objectif stratégique 2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE	3 334 496€		66 %
<u>Fiche-action 2.1</u> Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en développant les services de proximité	1 417 248 €		28 %
<u>Fiche-action 2.2</u> : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en confortant les centralités	1 517 248,50 €		30 %
<u>Fiche-action 2.3:</u> Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité en favorisant les mobilités alternatives à la voiture	400 000€		8%
Objectif stratégique 3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BERN	400 000€	400 000€	16 %
<u>Fiche-action 3.1</u> : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en contribuant à la politique de promotion du Pays de Béarn		150 000€	3%
<u>Fiche-action 3.2</u> : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en valorisant les atouts patrimoniaux du territoire auprès des habitants et des visiteurs	400 000€		8%
<u>Fiche-action 3.3</u> : Animation et gestion du volet territorial		250 000€	5%

6. Description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie

Une gouvernance du volet territorial étroitement articulée avec celle du contrat de développement et de transition

La gouvernance et le pilotage du volet territorial seront articulés avec ceux du Contrat de développement et de transition signé avec la Région. Cette recherche d'articulation est cohérente pour plusieurs raisons:

- Situés même périmètre, le contrat de développement et de transition et le volet territorial sont basés sur la même stratégie de territoire ;
- Des mêmes opérations peuvent participer à la fois à la mise en œuvre du contrat de développement et de transition et être aussi financées dans le cadre du volet territorial ;
- Une recherche de simplification et de gain de temps pour la mobilisation des élus et des acteurs de la société civile.

Un Comité de pilotage unique et commun :

Les EPCI du Grand Pau ont ainsi choisi de mettre en place un **Comité de Pilotage commun** pour la gouvernance du contrat de développement et de transition et celle du volet territorial Europe. Le Comité de Pilotage aura ainsi 2 fonctions :

- Pour le volet territorial Europe : pilotage et animation du Groupe d'Action Locale et du Comité de Sélection
- Pour le Contrat de développement et de transition : pilotage de l'animation et du suivi de la stratégie territoriale.

Une organisation qui respecte les cadres spécifiques à chaque dispositif :

Le Comité de pilotage pourra être réuni :

- Soit pour des points à l'ordre du jour ne concernant que la mise en œuvre du volet territorial ou que pour des points seulement en lien avec le contrat de développement et de transition ;
- Soit pour des points qui concernent le volet territorial et des points qui concernent le contrat de développement et de transition. Dans un tel cas, deux temps distincts sont organisés pour traiter d'une part le volet territorial et du contrat de développement et de transition. De même, la convocation distinguera les points de l'ordre du jour qui relèvent du volet territorial et ceux relevant du contrat de développement et de transition.

Un même élu du Grand Pau assurera une double fonction :

- Pour le contrat de développement et de transition, la co-présidence du COPIL avec l'élu désigné par la Région ;
- Et la Présidence du GAL et du Comité de Sélection, pour le volet territorial Europe.

L'élu qui assure la coprésidence du COPIL du contrat de développement et de transition et la présidence du GAL sera l'un des élus désignés par chaque EPCI pour participer aux instances du Pôle Métropolitain Pays de Béarn.

Une gouvernance et un pilotage qui s'appuient sur la coopération déjà mise en œuvre au sein du Pays de Béarn :

Les 3 EPCI du Grand Pau ont fait le choix de confier au Pays de Béarn 2 missions principales :

- Le secrétariat commun du Comité de pilotage unique
- Le portage du volet territorial et l'animation du GAL

Le Comité de sélection et le Comité technique du Groupe d'Actions Locale (GAL) du Grand Pau

Le GAL du Grand Pau sera porté par le Pays de Béarn et s'organisera autour de 2 instances : le Comité de sélection et le Comité Technique.

LE COMITE DE SELECTION

Composition :

Le comité de sélection est l'instance décisionnelle du volet territorial des fonds européens. Il est le symbole du partenariat public-privé et le garant de la bonne conduite de la démarche tout au long du programme, sur le périmètre du Grand Pau.

Le choix a été fait d'un comité de sélection d'effectif limité, composé de **22 membres titulaires**, afin de faciliter les échanges entre les acteurs, le fonctionnement général du comité (compatibilité des dates, suivi des réunions...) et plus généralement pour stimuler la cohésion de cette future instance. Celui-ci sera composé d'un collège public et d'un collège privé, présentés comme suit :

Collège public :

Structures publiques représentées	Nombre de représentants	Voix délibérative
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	3 titulaires et 3 suppléants	Oui
Communauté de Communes des Luys en Béarn	3 titulaires et 3 suppléants	Oui
Communauté de Communes Nord Est Béarn	3 titulaires et 3 suppléants	Oui
Département des Pyrénées-Atlantiques	1 titulaire et 1 suppléant	Oui
Région Nouvelle-Aquitaine - Aménagement du territoire	1 titulaire	Non
Région Nouvelle-Aquitaine - référente du Grand Pau	1 titulaire	Non
Région Nouvelle-Aquitaine - Pôle Europe	1 titulaire	Non
Total : 13 titulaires et 10 suppléants / 10 titulaires ayant voix délibérative		

Collège privé :

Structures représentées	Nombre de représentants	Voix délibérative
Conseil de Développement du Pays de Béarn	3 titulaires et 3 suppléants	Oui
Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn	2 titulaires et 2 suppléants	Oui
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques	2 titulaires et 2 suppléants	Oui
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques	2 titulaires et 2 suppléants	Oui
Total : 9 titulaires et 9 suppléants / 9 titulaires ayant voix délibérative		

La répartition des acteurs au sein du comité de sélection s'est faite sur la base des principes suivants :

- **Une répartition équilibrée entre les acteurs publics et privés** (10 acteurs publics titulaires ayant voix délibérative et 9 acteurs privés titulaires ayant voix délibérative) ;
- **Un objectif de parité femme/homme** dans le comité de sélection sera recherché ;
- **Un objectif de représentation territoriale** : compte tenu de la spécificité du Grand Pau et de son caractère urbain-rural, le comité de sélection comporte des représentants des zones urbaines, péri-urbaines et rurales du territoire.
- **Un objectif de mixité dans l'âge** des membres du comité de sélection. En outre, la typologie des membres est représentative des orientations stratégiques retenues pour le territoire, avec des représentants des collectivités locales, des représentants du monde agricole, viticole, forestier, du secteur de l'environnement et du patrimoine, de l'économie, du tourisme....

Le collège public reposera essentiellement par la mobilisation et l'action des 9 représentants titulaires des 3 intercommunalités du Grand Pau. Du fait de leur étroite relation avec le Pays de Béarn, structure porteuse du GAL, les membres publics du comité de sélection interviendront ainsi conjointement dans la vie et le fonctionnement du Pays de Béarn.

Enfin, le Conseil Départemental est représenté au sein du collège public.

Missions :

Le Comité de sélection aura pour principale mission de valider la sélection des projets proposés par le Comité technique, pour être financés dans le cadre de la stratégie du territoire,

Au-delà de cette mission, le comité de sélection a pour vocation de devenir un véritable lieu d'échanges et de réflexion sur la stratégie du volet territorial, et de favoriser le développement de nouveaux partenariats et de nouvelles pratiques de travail entre les acteurs publics et privés du territoire.

Modalités de fonctionnement et de sélection des projets :

Présidés par le Président (ou son suppléant) du GAL, les Comités de sélection seront organisés, à l'occasion du Comité de Pilotage commun, a **minima une fois par trimestre**.

Les séances seront consacrées à l'instruction opérationnelle des projets où les membres du comité seront amenés à débattre et à décider de l'attribution du soutien des fonds européens du volet territorial, sur la base du travail réalisé en amont par le comité technique.

Pour ce faire, les membres du comité s'appuieront sur des **critères de sélection**, préalablement établis. En amont des discussions sur l'attribution des financements européens, les porteurs de projet auront la possibilité d'être auditionnés afin de présenter et défendre leur projet, un moyen de fidéliser et motiver les membres du comité pour émettre leurs avis et leurs préconisations.

Afin de conserver une représentation territoriale équilibrée de cette instance, les comités de sélection pourront être « délocalisés » sur l'ensemble du territoire au cours de la programmation.

Un règlement Intérieur, stipulant les droits et devoirs de chaque membre (modalités de représentation et de désignation des membres, clause d'assiduité, durée d'engagement...) et précisant les règles de fonctionnement du comité de sélection (fréquence, rôle et missions, règle double quorum, modalités de sélection, de décision, de présentation des projets...), pourra être adopté lors du premier comité de sélection.

LE COMITE TECHNIQUE “VOLET TERRITORIAL EUROPE”

Missions :

Le GAL du Grand Pau assurera la mise en œuvre de sa stratégie de développement local via l'installation d'un comité technique, destiné à préparer la tenue des comités de sélection (instance de décision) et suivre le volet territorial.

Composition :

Le comité technique du GAL sera composé de :

- L'animateur et le gestionnaire de la structure porteuse du volet territorial (Pays de Béarn),
- Les référents techniques de chaque intercommunalité,
- Les référents techniques de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Les référents techniques désignés par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Pays de Béarn assurera la coordination du comité technique.

Cette instance se réunira, en amont des comités de programmation, pour les préparer en analysant les projets et en étudiant notamment la recevabilité technique des projets (les conditions d'instruction, d'éligibilité, de montage financier, la prise en compte des principes des fonds FEDER et FEADER...).

Des rencontres entre les porteurs de projets et le comité technique pourront être envisagées pour faciliter le travail d'instruction des projets et préparer leur passage en comité de sélection.

Un réseau partenarial actif et mobilisable

L'implication des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi du volet territorial des fonds européens se fera dans le cadre du réseau partenarial déjà mis en place par le Pays de Béarn, en poursuivant notamment le travail engagé lors de l'élaboration de la candidature avec les différents réseaux d'acteurs locaux :

Les équipes techniques élargies des intercommunalités du Grand Pau : Il s'agira de s'appuyer sur ces partenaires de proximité, à la fois proche des élus communaux et communautaires et connaissant les besoins exprimés par les populations locales, pour mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens au côté de l'équipe du GAL. Véritables pivots dans la remontée des projets, ils permettront d'avoir une bonne vision des projets susceptibles d'être portés par les collectivités ou acteurs du territoire.

Le GAL s'attachera à également à collaborer avec les territoires voisins (GAL Haut Béarn - Pays de Nay et GAL Lacq Orthez Béarn des Gaves), notamment pour l'émergence, la mise en œuvre et le suivi des projets de coopération.

Le réseau des acteurs privés du Conseil de Développement du Pays de Béarn :

Des représentants du Conseil de Développement du Pays de Béarn seront intégrés au prochain comité de sélection du volet territorial au titre du collège privé. Ils participeront à la définition des projets retenus et assureront le « relais » de l'information en dehors des comités de sélection auprès de leurs réseaux d'acteurs respectifs.

Le réseau des partenaires territoriaux (Chambres consulaires) : Le volet territorial des fonds européens est un outil et une méthode de développement, dont les partenaires consulaires seront les relais pendant toute la durée de la programmation. Des échanges réguliers pourront être organisés avec ces partenaires, membres de différents réseaux à l'échelle du Grand Pau et plus largement du Béarn, pour assurer la remontée de projets et la diffusion de l'information du volet territorial.

7. Description des mécanismes d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie

Une animation et une coordination partenariale du GAL

La mise en œuvre et la coordination du volet territorial des fonds européens seront assurées par un "binôme animateur/gestionnaire" représentant 1,5 équivalents temps plein (ETP) au sein du Pays de Béarn, aux côtés des référents techniques compétents sur le sujet au sein des trois intercommunalités du Grand Pau.

Ce binôme animateur/gestionnaire aura pour missions :

- L'organisation, la coordination et le suivi administratif et financier des instances du GAL (comité technique, comité de sélection),
- L'appui, le suivi et l'accompagnement technique des porteurs de projets dans le montage des dossiers,
- Le suivi de la maquette financière,
- Le montage et le suivi des opérations de coopération,
- L'évaluation et la communication du volet territorial,
- La coordination et la cohérence entre le volet territorial et les autres programmes de développement menés à l'échelle du Grand Pau,
- L'accueil secrétariat du volet territorial,
- L'instruction administrative et financière des dossiers de subvention,
- Le suivi administratif des opérations (saisie informatique).

Les compétences de ce binôme permettront de mettre en œuvre la stratégie. La répartition entre les missions d'animation et de gestion du programme sera évolutive au cours de la programmation.

Au-delà de la mise en place de ce binôme spécifiquement dédié à la mise en œuvre du volet territorial, l'animation du programme s'articulera avec l'ingénierie territoriale déjà investie et mobilisée sur le Grand Pau (les équipes techniques des EPCI) pour faire émerger des projets innovants et favoriser le développement de nouveaux partenariats.

La mobilisation croisée entre l'ingénierie du volet territorial déployée par le Pays de Béarn et l'ingénierie territoriale des intercommunalités du Grand Pau, permettra ainsi au Pays de Béarn de poursuivre ses missions de coordination et d'animation initiées en cohérence avec les autres politiques territoriales mises en place à cette échelle.

En outre, l'équipe du GAL pourra être amenée à accompagner des porteurs de projets susceptibles d'émarger sur les autres fonds européens et favoriser ainsi l'émergence de projets qui trouveraient un financement sur ces fonds (effet d'entraînement fort pour le territoire).

8. Résumé

Les points essentiels du diagnostic

Avec 224 600 habitants et plus de 96 300 emplois en 2018, le territoire du Grand Pau est l'un des pôles majeurs de la Nouvelle Aquitaine. Composé des communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord-Est Béarn et de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, il se distingue par une forte présence de l'industrie (aéronautique, etc.) et une part importante des activités de recherche et développement (2,4% de l'emploi du territoire). Situé sur l'axe majeur du Piémont pyrénéen, qui relie Toulouse à la conurbation Basque, l'espace du Grand Pau est aussi agricole, nettement tourné vers des cultures exportatrices (céréales, viticulture...).

Le territoire est structuré en archipel, articulé à la ville centre (Pau et son agglomération, 161 800 habitants) et possède de centralités qui assurent une bonne couverture en services (Serres-Castet, Morlaàs, Soumoulou, Pontacq, Gan, Garlin, etc.). L'agglomération de Pau est la polarité principale, chef-lieu de département, pôle économique, culturel et sportif et pèse de son poids démographique et économique sur l'ensemble du territoire.

Au cours des cinq dernières années, la population du Grand Pau a augmenté de 0,2% par an, (0,5% pour l'ensemble du département). Le principal mouvement de population est interne : les habitants se redistribuent à l'intérieur de l'espace du Grand Pau. Globalement, l'agglomération principale (Pau Béarn Pyrénées) perd des habitants au profit des territoires voisins (CCNEB et CCLB). Cette redistribution entraîne des déséquilibres importants : logements vacants d'un côté, consommation d'espace de l'autre, manque d'équipements et de services ici, équipements et services sous-utilisés ailleurs. Ce phénomène contribue à accroître les contrastes sociaux déjà importants, notamment entre l'agglomération de Pau et les deux Communautés de communes. Dans la CAPBP, plus de 14% de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre moins de 10% dans les deux communautés de communes. Cette situation est particulièrement prégnante dans les deux quartiers politiques de la ville situés à Pau : le taux de pauvreté est de 60% dans le quartier Ousse des Bois et de 50% dans le quartier Saragosse, et les taux d'emploi sont respectivement de 30% et de 40% (contre 60% à l'échelle de l'agglomération !)

Pendant que la population se distribue dans l'espace, l'offre d'emploi se concentre, ce qui crée de nouveaux déséquilibres, notamment en matière de mobilités, lesquelles croissent plus rapidement que la population. Malgré ses ressources, le territoire est menacé par des tendances de moyen terme problématiques : un impact croissant de l'activité humaine sur les ressources locales, des émissions supplémentaires du fait de l'augmentation des mobilités. La stratégie territoriale du Grand Pau s'inscrit dans cette prise de conscience, qui est désormais partagée par la plupart des acteurs publics et privés du Grand Pau.

La stratégie retenue par le territoire

Au travers de la longue habitude de coopération entre les trois territoires, la conscience est partagée de la nécessité de préserver les ressources de cet espace commun. Ce souci s'incarne dans le SCOT, qui révisé à la baisse les ambitions démographiques et affiche l'objectif de limiter l'empreinte humaine sur l'espace du Grand Pau. La qualité environnementale donne de la valeur à ce territoire, constituant un facteur d'enrichissement et d'attractivité. Augmenter cette valeur doit permettre de faciliter l'acceptation des "contraintes" environnementales, de dépasser cette vision et de faire des ressources du Grand Pau un véritable atout pour le territoire, y compris économique.

C'est pourquoi la stratégie s'articule autour des ressources (agricoles, paysagères, énergétique, aquatiques, faunistique et floristique...), et, pour chaque objectif, comporte un axe de limitation de l'empreinte humaine et de valorisation de la ressource. Le pari qui sous-tend cette orientation est que c'est dans la valorisation des ressources que gisent les valeurs ajoutées futures.

Ce sont les raisons pour lesquelles cette stratégie ne comprend pas de volet « économie » proprement dit, d'autant qu'elle s'articule aussi aux actions conduites dans le cadre de « territoire d'industrie » et de la stratégie du Pays de Béarn.

Le plan d'actions prévisionnelles

Il se décline en trois objectifs.

Objectif 1 : développer, protéger et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Grand Pau

90% du territoire du Grand Pau est constitué d'espace naturels, forestiers et agricoles et d'espaces naturels remarquables. Ces ressources constituent des leviers d'action pour engager une stratégie de transition équilibré et durable. Ce sont aussi des moteurs économiques importants dont la valorisation peut avoir un effet positif sur l'activité et l'emploi. Les territoires ruraux jouent de fait un rôle central dans cet objectif : ce sont eux qui disposent principalement de ces ressources naturelles et agricoles.

Le pari qui sous-tend cet objectif est que la réduction globale de l'empreinte écologique du Grand Pau est aussi un vecteur de création d'activités et d'emplois.

Cet objectif comprend des actions :

- De réduction des consommations et d'émissions liées à l'énergie
- De structuration d'une filière bois
- D'amélioration de la collecte, du traitement et du recyclage des déchets
- D'accompagnement des agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique et aux évolutions nécessaires en termes de pratiques agricoles.

Objectif 2 : favoriser un cadre de vie quotidienne adapté aux transformations de la société

Le Grand Pau, territoire urbain avec la première périphérie de l'agglomération paloise mais aussi très rural dans sa majeure partie, offre de manière générale une qualité de vie remarquable et de nombreuses aménités dans la diversité et la complémentarité de ses espaces. Néanmoins, comme partout sur le reste du territoire national, les transformations de la société et des modes de vie viennent mettre en tension les politiques publiques et une grande majorité de l'offre de services publics et privés. L'objectif est de montrer que l'adaptation au changement climatique et l'évolution des modes de consommation entraînent une amélioration de la qualité de la vie, aux différentes étapes du cycle de vie.

Cet objectif comprend des actions :

- D'amélioration de l'accès aux services collectifs et de renforcement de l'offre de service particulièrement en matière de santé, de culture et d'accès à l'emploi. L'enjeu d'accès à l'emploi est particulièrement important dans les quartiers de Pau labellisés « QPV », où l'on trouve les plus forts taux de chômage et surtout les plus bas taux d'emploi du Grand Pau, ce qui témoigne d'un niveau de démobilité et d'éloignement du marché. Il ne faut toutefois pas omettre la partie rurale du territoire, notamment au nord, qui doit faire face à des problématiques d'emploi ou de reprise d'activités, par exemple.
- De transformation des espaces publics des centres des petites villes et des villages ; offrir des logements attractifs comme alternative à l'étalement urbain et adaptés aux différentes étapes du cycle de vie. Ces interventions dans les centres des villes et des bourgs se feront le plus possible en renouvellement urbain, en revalorisant les friches existantes dans la mesure du possible.
- De transformation des mobilités : même si dans un milieu peu dense, il n'est pas toujours facile de mettre en place des solutions collectives, il est possible de diminuer « l'autosolisme » en intensifiant le covoiturage et facilitant les alternatives à la voiture pour les déplacements de proximité et de loisirs.

Objectif 3 : conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau et du Béarn

Le Grand Pau est l'un des 6 pôles d'équilibre de la région Nouvelle Aquitaine. Il bénéficie d'équipements majeurs – l'aéroport, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le stade nautique de kayak d'Eaux Vives, etc. Son emplacement géographique entre l'océan Atlantique et les Pyrénées lui apporte une grande diversité géographique, un patrimoine environnemental à valoriser et le place au cœur d'une identité locale forte, le Béarn. Le Grand Pau se caractérise par une accessibilité à des espaces naturels et des zones urbaines dynamiques couplée à une richesse identitaire. Malgré ces ingrédients favorables à un positionnement du territoire dans le Grand Sud-Ouest et à une attractivité touristique forte, une relative « sous-exploitation » de ces atouts perdure. En comparaison avec son voisin, le Pays basque, le Béarn attire peu de touristes chaque année. Le tourisme dans le Grand Pau ne sera jamais un tourisme de masse, ce n'est pas ce qui est recherché. L'objectif est clairement d'accompagner un tourisme qualitatif, en lien étroit avec les richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Cet objectif comprend des actions :

- De diffusion de la connaissance des ressources touristiques du Grand Pau à ses habitants, de façon à en faire les « ambassadeurs » auprès de leurs parents et leurs amis ;
- De promotion du Grand Pau, en coordination avec le Pays de Béarn ;
- De valorisation des grands équipements et des événements pour améliorer la fréquentation touristique du territoire.

La valeur ajoutée attendue de la stratégie de développement local

Cette stratégie territoriale s'inscrit dans un ensemble de démarches qui constituent une stratégie globale : le SCoT, le programme territoire d'industrie, le contrat de développement et de transition... La stratégie territoriale comporte un volet fort de transition écologique, qui porte sur les domaines importants de la biodiversité, de l'énergie, de l'agriculture, du logement, des mobilités etc... Par ailleurs, **la recherche de l'équité sociale** constitue la colonne vertébrale de la démarche **pour apporter à chacun, selon ses caractéristiques et ses besoins, les services (logement, mobilité, culture, santé, emploi) qui facilitent son projet de vie.** Il est important d'ajouter que ces objectifs seront mis en discussion avec les acteurs de la société civile locale (économie, social, culture, environnement...), car chaque action ne peut et ne doit pas reposer sur les seuls pouvoirs publics.

La maquette ventilée en %

Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif stratégique et fiche-action :		% de la maquette par objectif stratégique et fiche-action
	FEDER OS5.1	FEADER OS5.1	
Objectif stratégique 1 : PROTEGER, DEVELOPPER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES		903 154 €	18%
Fiche-action 1.1 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en réduisant la consommation énergétique et en développant la production des énergies renouvelables		200 000€	4%
Fiche-action 1.2 : Protéger, développer et valoriser nos ressources en protégeant et valorisant notre environnement agricole et naturel		703 154 €	14%
Objectif stratégique 2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE	3 334 496€		66 %
Fiche-action 2.1 Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en développant les services de proximité	1 417 248 €		28 %
Fiche-action 2.2 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société en confortant les centralités	1 517 248,50 €		30 %
Fiche-action 2.3: Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité en favorisant les mobilités alternatives à la voiture	400 000€		8%
Objectif stratégique 3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BERN	400 000€	400 000€	16 %
Fiche-action 3.1 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en contribuant à la politique de promotion du Pays de Béarn		150 000€	3%
Fiche-action 3.2 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau en valorisant les atouts patrimoniaux du territoire auprès des habitants et des visiteurs	400 000€		8%
Fiche-action 3.3 : Animation et gestion du volet territorial		250 000€	5%

Les moyens prévus pour assurer la bonne mise en œuvre du programme

Il est prévu :

- D'affecter 1,5 ETP pour l'animation et la gestion du volet territorial,
- Les services des trois intercommunalités apporteront un appui dans l'animation et le fonctionnement des instances (pas de moyens spécifiquement dédiés),
- De prévoir à minima un comité de sélection par trimestre,
- De réaliser des outils de communication favorisant la promotion et l'efficacité du volet territorial.